

**L'IMPACT DE L'ALLOCATION
PERSONNALISEE D'AUTONOMIE
A DOMICILE SUR LES BESOINS
EN EMPLOIS EN LOIR-ET-CHER**

LES ETUDES DE L'OBSERVATOIRE N° 25

Réalisé avec le concours financier du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité

SOMMAIRE

Introduction	3
A.- Données de cadrage	4
B.- La localisation des bénéficiaires	6
1 - par commune	6
2 - Par canton.....	8
C.- Nature des besoins	9
1 - Les Groupes Iso-Ressources (GIR)	9
2 - Les plannings et les besoins	11
2.1 - Plannings des interventions à effectuer	12
2.2 - Les types de tâches.....	15
D.- Nature des financements	18
E.- Rapprochement entre les bénéficiaires et les demandeurs d'emploi ..	19
F.- La mise en œuvre de l'aide à domicile en Loir-et-Cher	21
G - Quelques pistes pour appréhender le nombre d'emplois.....	27
H.- Principaux problèmes à résoudre et pistes de réflexion	29
I.- Tableau récapitulatif de quelques données par commune.....	31

Introduction

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002 (loi du 20 juillet 2001), vise à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante. Elle s'est substituée à la prestation spécifique dépendance (PSD) créée en 1997, qui répondait de manière trop partielle aux besoins identifiés.

La nouvelle allocation s'adresse à un public plus large. Elle est notamment ouverte aux personnes évaluées en GIR 4¹ qui étaient auparavant essentiellement prises en charge par l'aide ménagère des caisses de retraite. Ce transfert, ainsi que l'absence de conditions de ressources et une participation financière réduite (du moins à l'origine), ont fait exploser le nombre des demandes. Ainsi, fin 2001, 156 000 personnes bénéficiaient en France de la PSD, alors que fin 2002, plus d'un million de dossiers avaient été déposés auprès des Conseils Généraux, gestionnaires de l'aide, et 605 000 personnes étaient déjà entrées dans le dispositif, dont un peu plus de la moitié en APA à domicile. En Loir-et-Cher, le mouvement est comparable : la PSD concernait 797 personnes fin 2001 (360 à domicile et 437 en établissement), mais un an plus tard, il y avait déjà 4 204 bénéficiaires de l'APA (dont 1 475 à domicile). Sur l'ensemble de l'année 2002, le Conseil Général a reçu plus de 5 600 dossiers de demande.

Comme son nom l'indique, l'APA est une aide individualisée, affectée au paiement de dépenses identifiées au cours d'un entretien par un instructeur médico-social. Elle permet donc de prendre en charge des besoins plus diversifiés qu'auparavant.

Face à une demande forte et complexe, les organismes prestataires et mandataires de l'aide à domicile doivent mettre en place une réponse organisée et cohérente. Celle-ci repose nécessairement sur des moyens humains suffisants à la fois en quantité et en qualité. Pour permettre à l'ensemble des services concernés par l'APA à domicile d'avoir une connaissance fine des besoins, de leur nature et de leur localisation, l'Observatoire a analysé les dossiers adressés au Conseil Général. Cette étude ne prétend pas à une quantification des emplois induits par l'APA. En revanche, elle permet d'identifier les compétences à mettre en œuvre, les périodes de pointe dans la semaine et au cours de la journée, ainsi que la masse des heures de travail à fournir. Ces éléments seront exploités par un groupe de pilotage comprenant le Conseil Général, la Direction du Travail, l'ANPE, la DDASS, le CCAS de Blois, le CIAS de Vendôme, le CCAS de Romorantin-Lanthenay, la Fédération ADMR et les Assedic.

¹ Voir p. 9 la grille AGGIR.

A.- Données de cadrage

A la date de clôture de la saisie dans le cadre de cette étude

Nombre de demandes reçues par le Conseil Général :	3 271
Dossiers concernant des personnes encore vivantes, ayant un domicile identifié en Loir-et-Cher	3 007
Nombre de dossiers en attente de décision	1 213

Nombre de dossiers renseignés après instruction

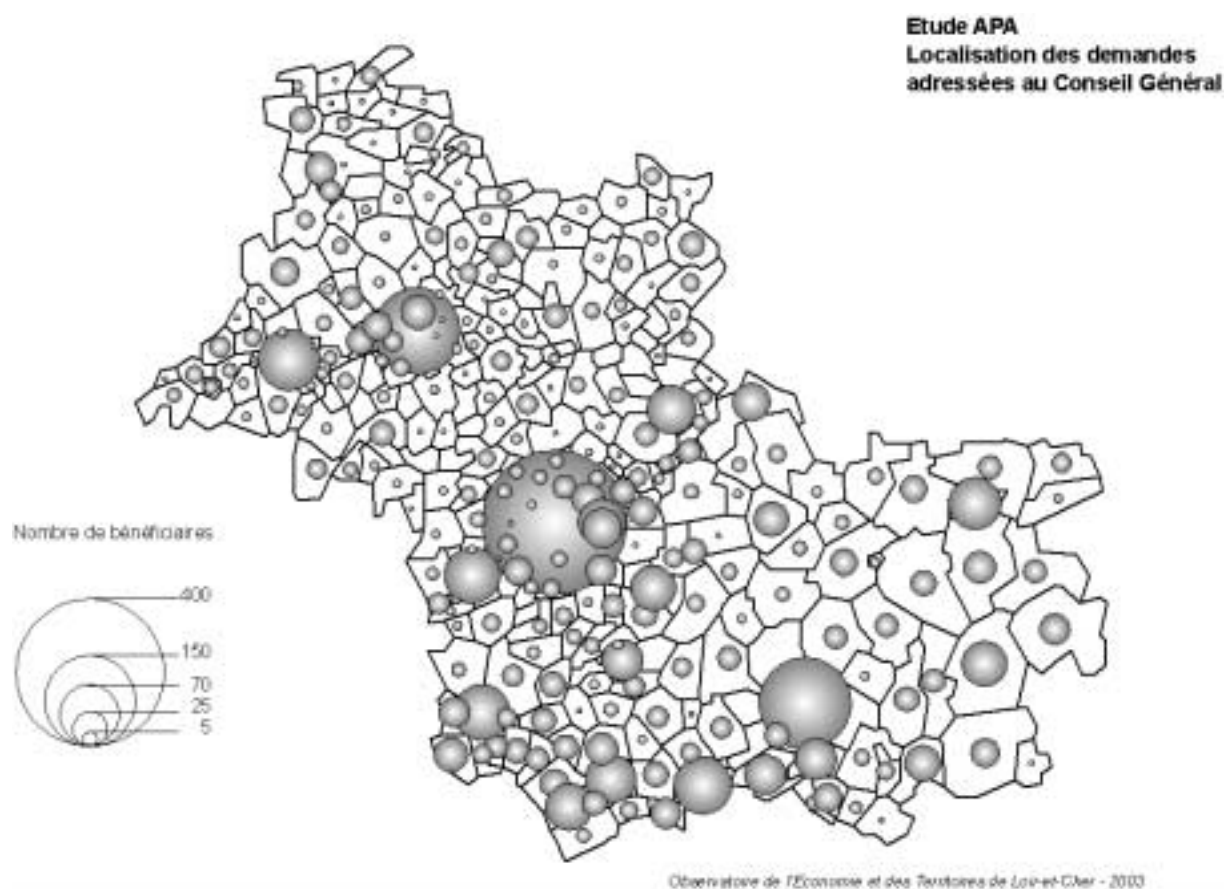
y compris APA d'urgence ou provisoire :	2 058
Nombre de personnes décédées :	162
Nombre de personnes parties en établissement :	40

Nombre de demandes valides exploitables	1 856
Commune inconnue ou extérieure au Loir-et-Cher	11

Nombre de dossiers exploitables avec la localisation 1 845

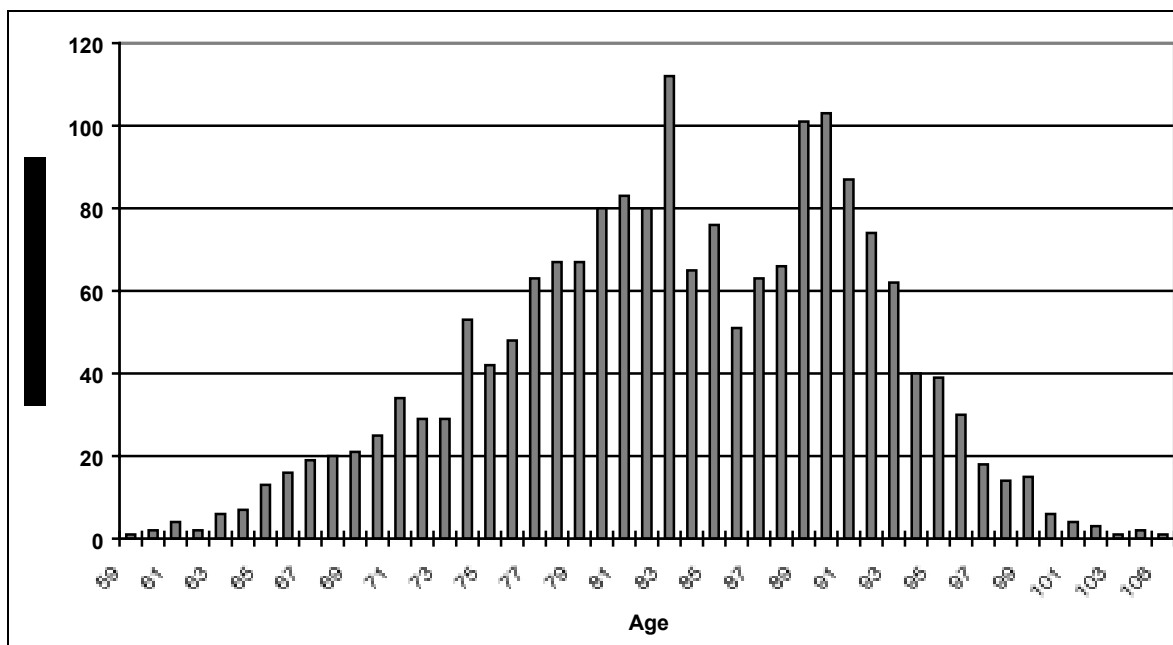
On compte 1 355 femmes et 490 hommes
696 personnes vivent en couple

Répartition géographique des demandes (3 007 dossiers)



Les dossiers portant sur les demandes en cours d'instruction ne comprennent que des informations très parcellaires, la plupart du temps la commune d'habitation seulement. L'analyse ne pourra donc porter que sur les dossiers renseignés soit après passage en commission, soit après avoir fait l'objet d'une décision d'urgence, qui sont au nombre de 1 856 (dont 11 localisés hors Loir-et-Cher).

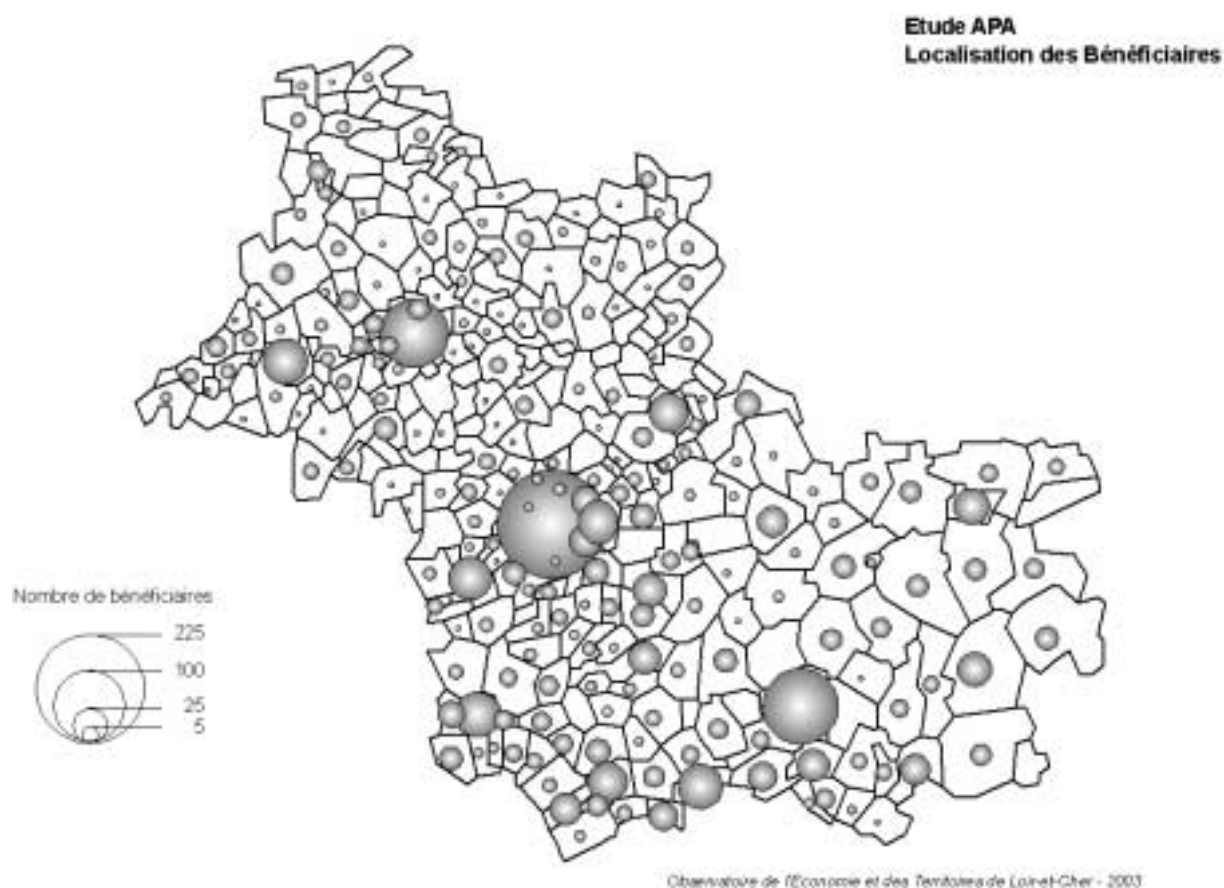
Age des bénéficiaires (1 845 dossiers)



C'est une variable sur laquelle nous ne reviendrons pas. La courbe montre le creux démographique lié à la première guerre mondiale. Elle permet également de se rendre compte que des personnes très âgées (maximum 106 ans) peuvent se maintenir à leur domicile grâce à des interventions appropriées. On peut de surcroît affirmer que ce mouvement connaîtra une ampleur sans cesse accrue au fur et à mesure que les classes d'âge très étoffées du « baby boom », qui commencent à parvenir à l'âge de la retraite, deviendront des consommateurs potentiels de ces services. L'enjeu est donc de taille.

B.- Localisation des bénéficiaires

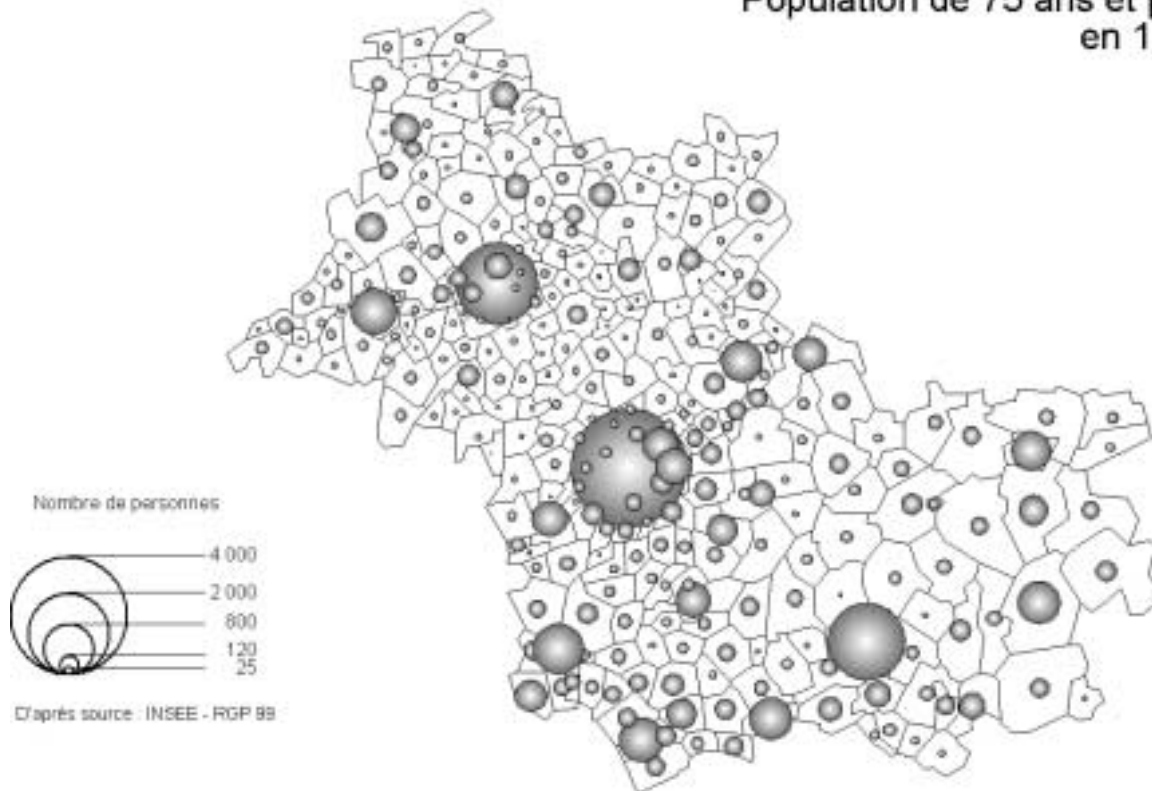
1. par commune



Un tableau détaillé par commune donnant notamment le nombre des bénéficiaires figure à la fin de ce document.

La localisation des bénéficiaires de l'APA suit à peu près celle de l'ensemble de la population et en particulier celle des personnes âgées, comme on peut le voir en comparant avec la répartition de la population de 75 ans et plus. On retrouve donc les plus fortes densités dans les trois grandes vallées et en particulier les agglomérations des trois chefs-lieux d'arrondissement. La ville de Blois compte 224 bénéficiaires, soit plus de 12 % du total, proportion quasi équivalente à celle de ses habitants les plus âgés dans le total départemental.

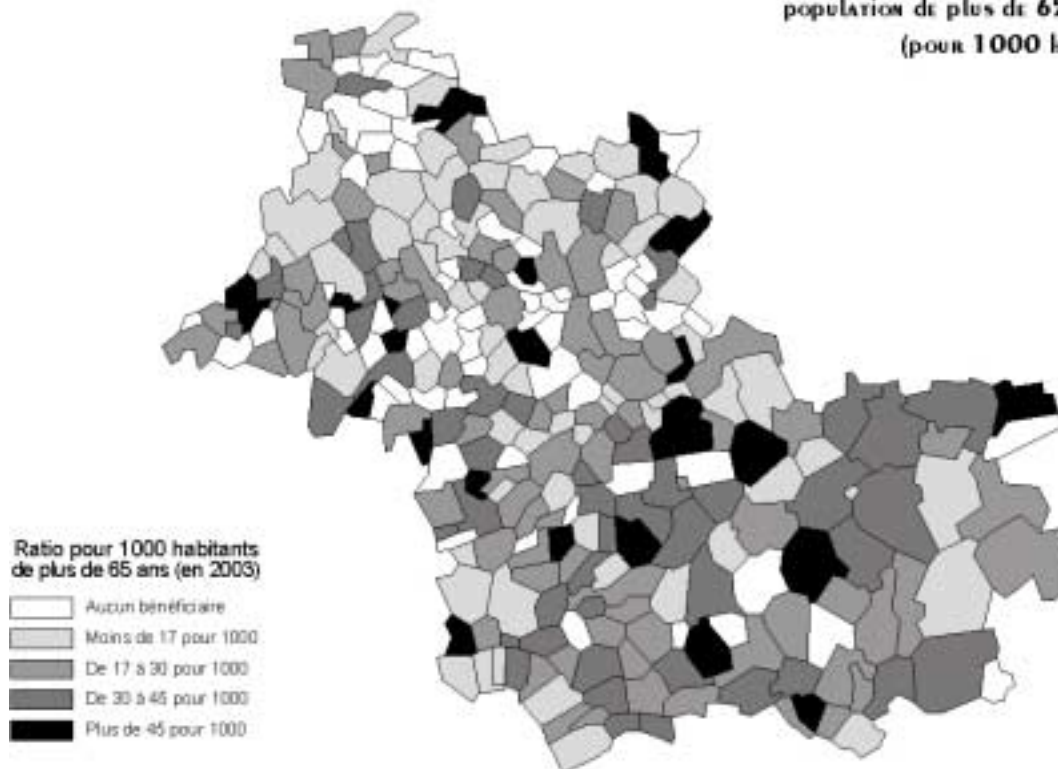
Population de 75 ans et plus en 1999



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Février 2003

Cette équivalence n'est pas vraie partout, comme le traduit le ratio du nombre de bénéficiaires pour 1000 habitants de 65 ans ou plus.

RATIO NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES APA/ population de plus de 65 ans en 2003 (pour 1000 hab)



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - 2003

D'après sources : Conseil Général, INSEE

En fin d'année 2002, plusieurs communes ne comptent encore aucune demande d'APA. Rapportée à la population de plus de 65 ans², on constate que la part des bénéficiaires est globalement plus élevée au sud de la Loire et dans quelques zones éparses au nord. Cette différence est peut-être à mettre au crédit d'une plus grande solidarité familiale constatée dans la partie septentrionale du Loir-et-Cher.

2. Par canton

Certaines informations ne pourront être exploitées qu'au niveau cantonal. Il convient donc de présenter ici le total des demandes. Celui-ci est élevé dans les cantons de la vallée du Cher, en particulier Saint-Aignan et à un degré moindre, Montrichard.

Le rapprochement entre le nombre des bénéficiaires à la date de constitution de la base de données et celui des demandes reçues au Conseil Général indique que les résultats de l'analyse seront sensiblement en dessous de la réalité dans la plus grande partie des cas.

Canton	Nombre de bénéficiaires	Nombre de demandes totales	Canton	Nombre de bénéficiaires	Nombre de demandes totales
Ville de Blois	224	393	Neung-sur-Beuvron	42	64
Blois 1*	24	42	Ouzouer-le-Marché	25	47
Blois 2*	40	55	Ville de Romorantin-Lanthenay	111	159
Blois 5*	12	22	Romorantin Nord*	14	18
Bracieux	65	114	Romorantin Sud*	8	16
Contres	108	156	Saint-Aignan	143	235
Droué	15	33	Saint-Amand-Longpré	28	40
Herbault	93	146	Salbris	88	141
Lamotte-Beuvron	65	121	Savigny-sur-Braye	32	47
Marchenoir	25	43	Selles-sur-Cher	90	135
Mennetou-sur-Cher	68	102	Selommes	17	26
Mer	57	87	Ville de Vendôme	93	144
Mondoubleau	31	66	Vendôme 1*	34	55
Montoire-sur-le-Loir	76	138	Vendôme 2*	16	39
Montrichard	126	197	Vineuil	47	67
Morée	29	59	Total Loir-et-Cher	1 845	3 007

* : communes entières hors ville centre

² Il s'agit de la population ayant 65 ou plus en 2003, qui correspond à celle qui avait 61 ans ou plus au recensement de 1999.

C.- Nature des besoins

Les dossiers contiennent plusieurs types d'informations sur la nature des besoins des bénéficiaires de l'APA, sur le type de tâches pour lesquelles l'aide est accordée, sur le nombre d'heures d'intervention. C'est de leur exploitation que peut émerger une estimation des personnels à mettre en face.

1. Les Groupes Iso-Ressources (GIR)

Ils permettent de donner un premier aperçu des besoins potentiels.

Définition des groupes iso-ressources de la grille AGGIR

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie à partir du constat des activités ou gestes de la vie quotidienne réellement effectués ou non par la personne :

- *Le GIR 1 comprend les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.*
- *Le GIR 2 est composé de deux sous-groupes : d'une part, les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible mais la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou partiellement.*
- *Le GIR 3 regroupe les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. Ainsi, la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou partiellement. De plus, l'hygiène de l'élimination nécessite l'aide d'une tierce personne.*
- *Le GIR 4 comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. La plupart s'alimente seule ; ce groupe comprend aussi des personnes sans problèmes de locomotion mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas.*
- *Le GIR 5 est composé des personnes autonomes dans leurs déplacements chez elles qui s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.*
- *Le GIR 6 regroupe les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.*

Seul un classement dans les GIR 1 à 4 ouvre droit à l'APA.

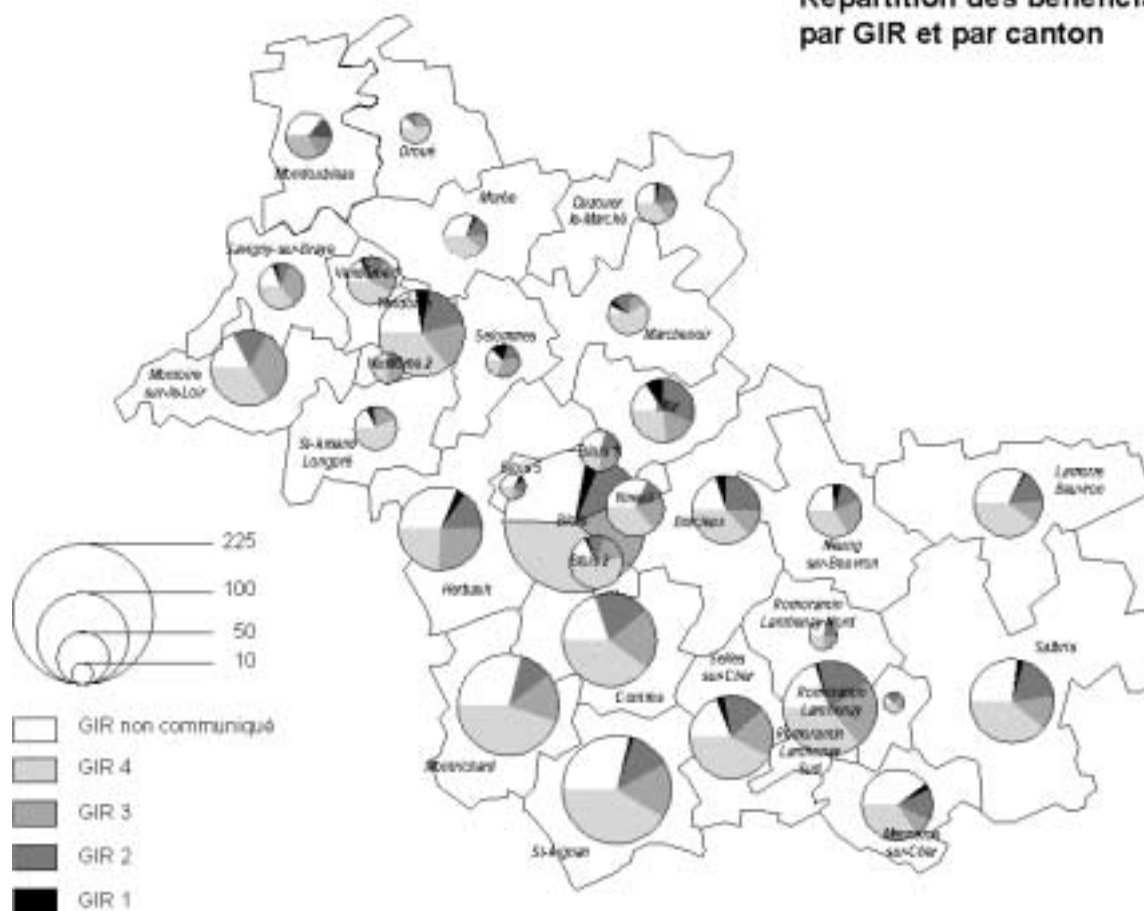
Pour un quart des demandeurs, le GIR n'est pas encore précisé (APA d'urgence ou forfaitaire). Un peu plus de 18 % des bénéficiaires de l'APA en Loir-et-Cher sont classés en GIR 1 ou 2 (dont 2,5 % en GIR 1). Cette proportion varie suivant les cantons entre 7,1 % pour Saint-Amand-Longpré et 40,4 % pour Mer. La proportion est également importante pour les cantons de Selommes (35,3 %) et Bracieux (30,8 %). Elle est égale ou inférieure à 25 % dans tous les autres cas. On peut donc déjà percevoir que, bien qu'ayant un nombre de bénéficiaires relativement réduit, les interventions doivent être lourdes pour la région de Mer et grandes consommatrices de temps.

Répartition des bénéficiaires par GIR et par canton

Canton	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Non précisé	Total	GIR 1+2	
							Nombre	%
Ville de Blois	7	27	40	87	63	224	34	15,2
Blois 1	0	5	6	6	7	24	5	20,8
Blois 2	1	4	7	21	7	40	5	12,5
Blois 5	1	2	2	3	4	12	3	25,0
Bracieux	3	17	8	24	13	65	20	30,8
Contres	0	21	23	43	21	108	21	19,4
Droué	0	2	3	8	2	15	2	13,3
Herbault	3	14	24	22	29	92	17	18,5
Lamotte-Beuvron	1	10	7	26	21	65	11	16,9
Marchenoir	1	4	3	15	2	25	5	20,0
Mennetou-sur-Cher	2	10	6	23	27	68	12	17,6
Mer	5	18	10	15	9	57	23	40,4
Mondoubleau	0	5	5	10	11	31	5	16,1
Montoire-sur-le-Loir	0	11	25	26	14	76	11	14,5
Montrichard	0	13	20	56	37	126	13	10,3
Morée	1	4	4	11	9	29	5	17,2
Neung-sur-Beuvron	2	6	10	14	10	42	8	19,0
Ouzouer-le-Marché	1	5	4	9	6	25	6	24,0
Ville de Romorantin-Lanthenay	1	22	26	40	22	111	23	20,7
Romorantin Nord	0	3	3	4	4	14	3	21,4
Romorantin Sud	0	2	2	3	1	8	2	25,0
Saint-Aignan	2	17	24	59	41	143	19	13,3
Saint-Amand-Longpré	1	1	5	16	5	28	2	7,1
Salbris	2	16	12	34	24	88	18	20,5
Savigny-sur-Braye	1	3	11	11	6	32	4	12,5
Selles-sur-Cher	3	15	17	38	17	90	18	20,0
Selommes	3	3	6	3	2	17	6	35,3
Ville de Vendôme	5	17	17	33	21	93	22	23,7
Vendôme 1	1	5	8	14	6	34	6	17,6
Vendôme 2	0	3	5	4	4	16	3	18,8
Vineuil	0	6	9	17	15	47	6	12,8
TOTAL Loir-et-Cher	47	291	352	695	460	1 845	338	18,3

En grisé : proportions les plus élevées

Répartition des bénéficiaires par GIR et par canton



2. Les plannings et les besoins

Ce sont les éléments qui doivent permettre de visualiser le nombre d'heures et la nature des interventions qui doivent être effectuées.

Certains plannings sont absents, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes bénéficiant d'une aide provisoire (plus rarement forfaitaire). De même, certains besoins ne sont pas renseignés.

Tableau des exploitations possibles :

Nombre de dossiers	Besoins	Planning
877	Oui	Oui
596	Non	Oui
370	Oui	Non
2	Non	Non

La nature détaillée des interventions à effectuer est disponible pour 943 dossiers sur 1 845, soit 51 %. Une extrapolation est réalisée à partir de ceux-ci et du nombre total de dossiers valides (simple règle de trois) ; elle n'a qu'une valeur indicative mais permet de mieux se rendre compte du volume d'interventions à effectuer.

2.1 - Planning des interventions à effectuer

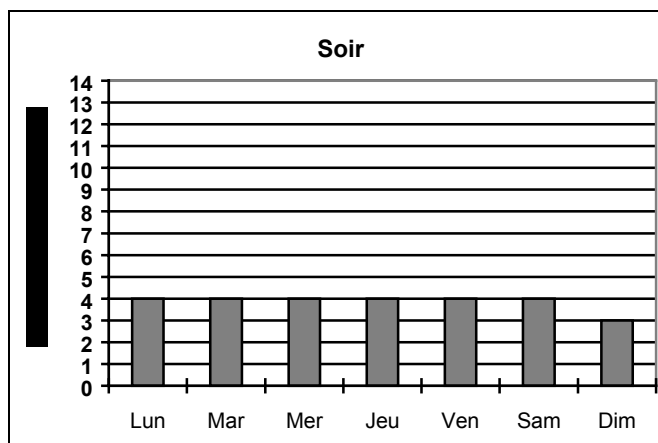
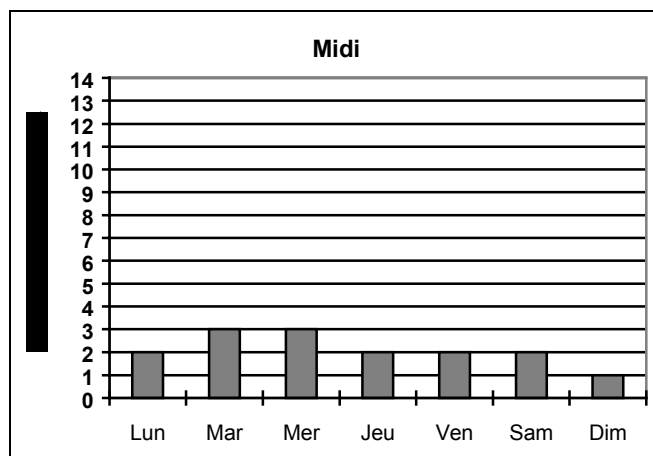
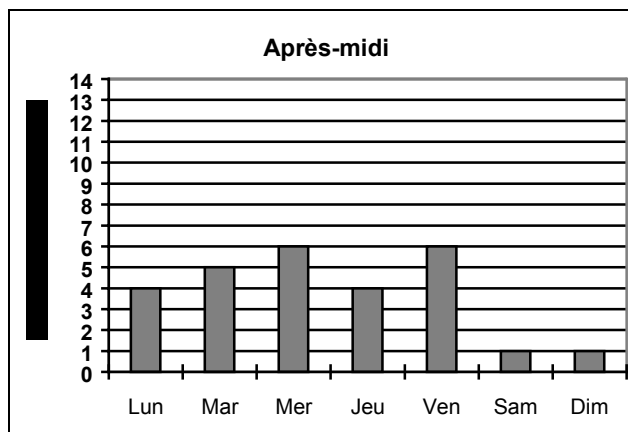
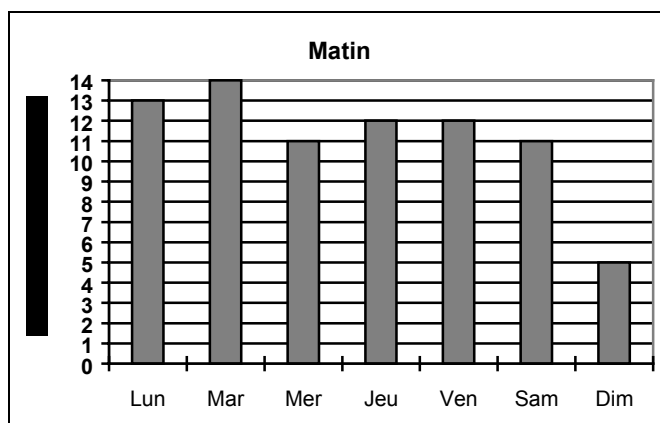
Les informations contenues dans les plans d'aide (sous les réserves mentionnées précédemment) permettent à la fois de quantifier le nombre d'heures d'intervention et la répartition de ces dernières, tant au cours de la semaine que durant la journée.

Ces informations sont essentielles à l'approche du nombre de personnels qu'il faut pouvoir mobiliser. Un exemple est donné ci-dessous pour le canton de Mer, qui se caractérise comme on l'a vu par une proportion importante de personnes en GIR 1 ou 2. Il est très représentatif des difficultés qu'il y a à mettre en place un planning d'interventions, dans la mesure où l'essentiel de celles-ci est concentré sur la matinée, ce qui semble d'ailleurs la situation courante en la matière. C'est la raison pour laquelle ces informations doivent être complétées dans un deuxième temps par des informations plus précises sur la nature même des tâches. Certaines peuvent en effet être décalées dans la matinée.

La totalité des graphiques cantonaux figure en annexe 1.

Canton de Mer

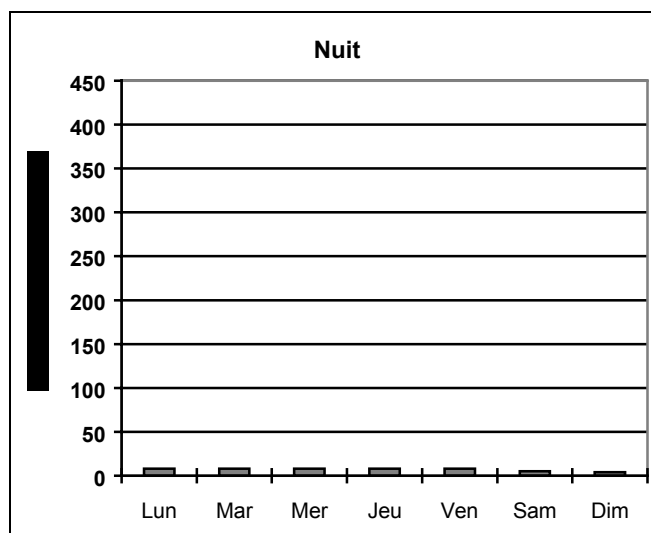
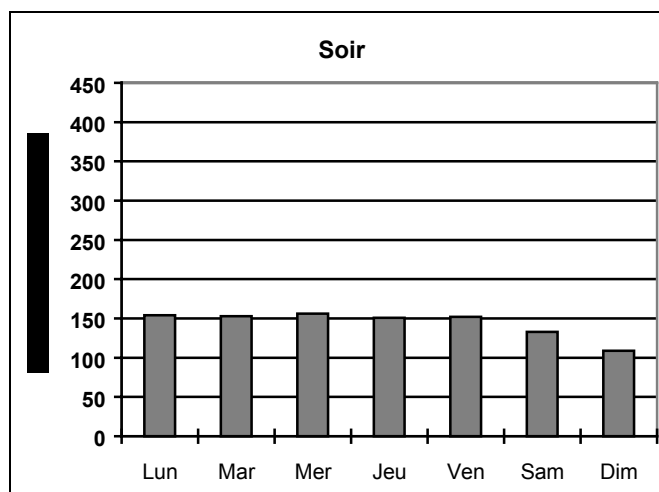
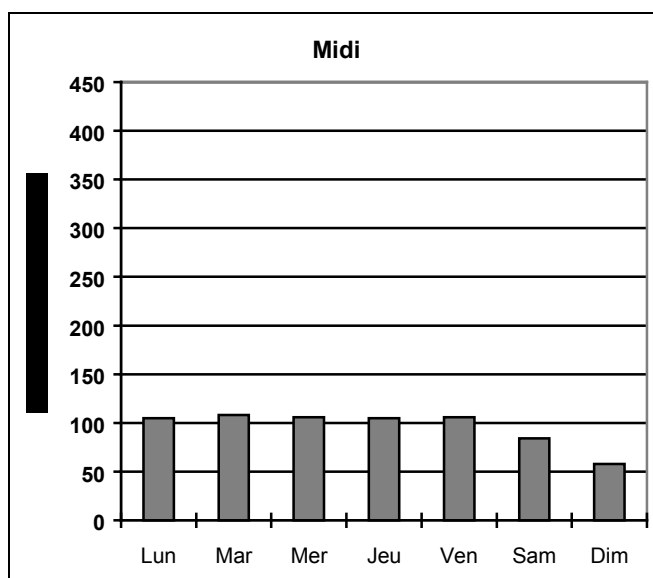
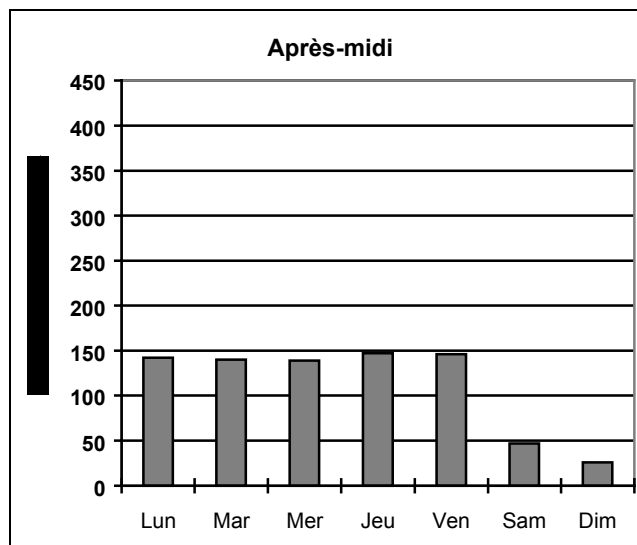
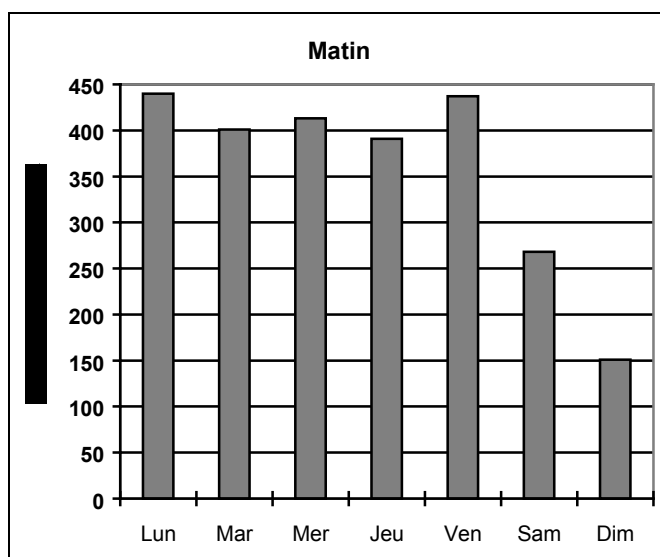
Nombre total d'heures par semaine : 781 h



aucune intervention prévue de nuit (dans les plannings exploitables)

Total Loir-et-Cher

Nombre total d'heures par semaine : 16 697 h



Les interventions planifiées sont au nombre de 5 017.

La moitié d'entre elles sont à effectuer au cours de la matinée. Les grandes disparités entre les différentes périodes de la journée paraissent difficilement conciliables avec la mise en place de personnel à temps complet (ou quasi-complet).

Les plans d'aide contiennent également le nombre d'heures prises en charge financièrement pour chaque bénéficiaire. Il convient de préciser que certaines durées sont indiquées au mois ; des calculs ont dû en conséquence être opérés. En annexe figure un tableau récapitulant pour chaque commune (lorsque les informations sont disponibles) le nombre d'heures allouées, dont celles du week-end, et le nombre le plus élevé d'interventions au cours d'une journée, avec la période durant laquelle elles ont lieu. Pour exemple, la ville de Blois compte 2 165 heures d'intervention, dont 62 le week-end, le pic se situant le vendredi matin avec 46 interventions.

Nombre d'heures allouées dans les plans d'aide par canton – constat dossiers remplis

Canton	Total	dont week-end (%)	Canton	Total	dont week-end (%)
Ville de Blois	2 165	2,9	Blois 2	292	0,9
Saint-Aignan	1 191	4,1	Blois 1	285	2,3
Ville de Romorantin-Lanthenay	1 105	3,7	Savigny-sur-Braye	279	2,4
Contres	1 093	3,5	Vendôme 1	243	0,9
Montrichard	959	3,0	Marchenoir	239	0,9
Ville de Vendôme	867	6,3	Morée	206	5,6
Salbris	862	4,9	Mondoubleau	202	5,7
Selles-sur-Cher	826	2,3	Saint-Amand-Longpré	164	1,9
Herbault	809	3,6	Ouzouer-le-Marché	158	0,0
Mer	781	4,2	Vendôme 2	147	2,6
Bracieux	766	4,3	Selommes	143	6,3
Montoire-sur-le-Loir	672	3,2	Blois 5	126	0,0
Mennetou-sur-Cher	568	2,6	Romorantin Sud	122	10,6
Lamotte-Beuvron	493	2,5	Romorantin Nord	118	0,0
Vineuil	353	2,8	Droué	116	0,4
Neung-sur-Beuvron	348	3,1	Loir-et-Cher	16 697	3,4

En moyenne, les heures de week-end représentent 3,4 % du total, ce qui est peu. Dans certaines parties du territoire, cette proportion est nettement plus élevée : près de 11 % dans le canton de Romorantin Sud, plus de 6 % pour celui de Selommes et la ville de Vendôme, autour de 5,6 % pour les cantons de Morée et Mondoubleau. Pour les cantons ruraux du nord du département qui viennent d'être cités, le nombre d'interventions reste limité ; la problématique du travail du week-end risque donc d'être perçue avec une grande acuité.

2.2- Les types de tâches

Nature des interventions quotidiennes à effectuer par canton selon le groupe de besoins – constat dossiers remplis (en nombre d'interventions)³

Canton	Aide à la personne	Tâches ménagères	Autres tâches	Aide aux aidants	Aides techniques	Interventions à domicile	Autres besoins
Ville de Blois	211	194	91	9	21	8	1
Blois 1	28	38	26	3	4	2	0
Blois 2	3	4	5	0	4	1	0
Blois 5	21	23	10	2	1	0	0
Bracieux	153	135	77	1	12	15	2
Contres	228	220	80	3	17	9	1
Droué	22	24	11	1	0	1	1
Herbault	168	116	54	3	2	4	3
Lamotte-Beuvron	121	113	82	9	19	8	0
Marchenoir	55	42	9	1	2	3	0
Mennetou-sur-Cher	72	105	89	6	6	9	0
Mer	138	96	73	5	16	4	1
Mondoubleau	37	34	13	1	2	0	3
Montoire-sur-le-Loir	146	115	43	5	7	3	2
Montrichard	207	196	69	3	26	6	3
Morée	32	30	23	2	3	3	3
Neung-sur-Beuvron	37	15	19	0	5	1	0
Ouzouer-le-Marché	61	31	15	2	4	1	0
Ville de Romorantin-Lanthenay	114	93	64	2	11	9	0
Romorantin Nord	19	23	9	0	1	0	0
Romorantin Sud	22	16	10	0	1	1	0
Saint-Aignan	268	232	83	5	14	4	0
Saint-Amand-Longpré	48	56	20	1	2	2	1
Salbris	144	176	122	10	27	19	0
Savigny-sur-Braye	43	40	23	1	1	0	0
Selles-sur-Cher	81	74	58	1	9	2	0
Selommes	39	27	13	3	1	2	0
Ville de Vendôme	106	64	48	3	12	2	1
Vendôme 1	52	51	35	1	0	3	0
Vendôme 2	24	19	9	0	1	0	2
Vineuil	26	25	16	0	3	1	1
Loir-et-Cher	2 726	2 427	1 299	83	234	123	25

Au niveau global, les sept premières tâches sont dans l'ordre : la toilette, le ménage, les courses, le linge et la lessive, l'habillage, la cuisine et les démarches administratives. Les priorités au sein de chaque territoire sont bien évidemment variables en fonction du degré d'autonomie des bénéficiaires. Ainsi, pour le canton de Mer où la proportion de personnes classées en GIR 1 ou 2 est très élevée, les cinq premiers types d'interventions sont la toilette, le linge et la lessive, l'habillage, le ménage et les courses ; pour Selles-sur-Cher, les priorités sont l'habillage, les démarches administratives, le ménage, le linge et la lessive et les courses.

³ Le tableau de correspondance entre les groupes de besoin et les tâches détaillées figure page 17.

Nature des interventions quotidiennes à effectuer par canton selon le groupe de besoin – extrapolation

Canton	Aide à la personne	Tâches ménagères	Autres tâches	Aide aux aidants	Aides techniques	Interventions à domicile	Autres besoins
Ville de Blois	519	478	224	22	52	20	2
Blois 1	54	71	48	5	8	5	0
Blois 2	15	20	28	0	25	5	0
Blois 5	27	35	12	3	1	0	0
Bracieux	233	201	111	2	17	24	3
Contres	418	377	154	9	33	14	1
Droué	43	48	16	2	0	1	1
Herbault	305	205	97	6	3	7	6
Lamotte-Beuvron	221	209	150	17	38	18	0
Marchenoir	92	66	15	3	4	4	0
Mennetou-sur-Cher	152	221	188	12	13	17	0
Mer	206	140	108	8	24	6	1
Mondoubleau	68	71	26	2	5	0	6
Montoire-sur-le-Loir	245	201	79	9	12	5	4
Montrichard	351	347	119	6	43	8	5
Morée	65	62	40	5	5	6	5
Neung-sur-Beuvron	73	25	29	0	10	1	0
Ouzouer-le-Marché	100	49	30	6	5	2	0
Ville de Romorantin-Lanthenay	248	202	139	4	24	20	0
Romorantin Nord	42	53	23	0	3	0	0
Romorantin Sud	36	28	15	0	1	2	0
Saint-Aignan	500	451	158	16	27	7	0
Saint-Amand-Longpré	85	94	32	4	2	2	1
Salbris	229	290	204	18	45	29	0
Savigny-sur-Braye	82	71	40	2	2	0	0
Selles-sur-Cher	204	194	152	2	25	4	0
Selommes	51	33	15	3	1	2	0
Ville de Vendôme	224	135	101	6	25	4	2
Vendôme 1	109	104	71	2	0	6	0
Vendôme 2	34	27	13	0	2	0	3
Vineuil	120	109	74	0	12	5	5
Loir-et-Cher	5 148	4 613	2 510	172	466	223	44

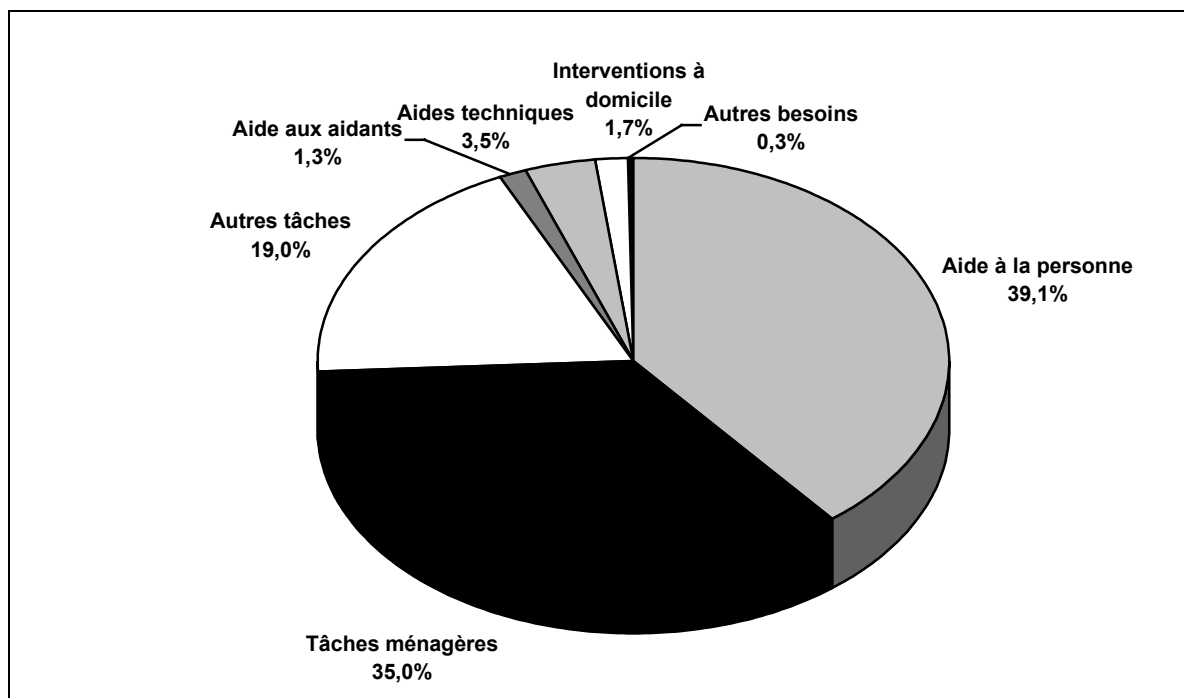
Les tableaux détaillés permettent de constater que dans de très nombreux cantons, l'aide à la toilette, qui demande du temps, du savoir-faire et du savoir-être, prend une place prépondérante. L'habillage arrive également assez fréquemment en seconde position. L'exigence des personnes âgées et de leur famille à l'égard de ces deux tâches influe fortement sur les horaires auxquels elles doivent être effectuées, c'est-à-dire dans la matinée, et si possible pas trop tard. Ces indications sont importantes dans l'optique du recrutement et de la formation de nouveaux personnels, les mentalités étant très difficiles à faire évoluer en la matière.

Sur le plan de la programmation, ce sont donc celles qui posent le plus de problèmes, avec la prise des repas. Cette dernière tient elle aussi proportionnellement une grande place dans certaines communes, comme Bracieux, Ouchamps, Mer, Villefranche-sur-Cher, Authon, Membrolles... Cependant, elles peuvent ne pas être dévolues quotidiennement à des intervenants extérieurs, quand elles sont effectuées en partie par des membres de la famille. C'est le cas également pour les surveillances (de jour comme de nuit), les sorties, etc.

Les tâches ménagères, même si elles concentrent un nombre d'interventions plus important dans de nombreuses communes, présentent a priori moins de difficultés dans leur programmation. Elles peuvent plus facilement être décalées sans porter préjudice aux bénéficiaires.

On peut remarquer par ailleurs que les aides techniques (téléalarme par exemple) ou les portages de repas, n'ont pas un poids très important dans les plans d'aide. Elles sont peut-être prises en charge par d'autres moyens.

Répartition des interventions par groupe de besoins – total Loir-et-Cher



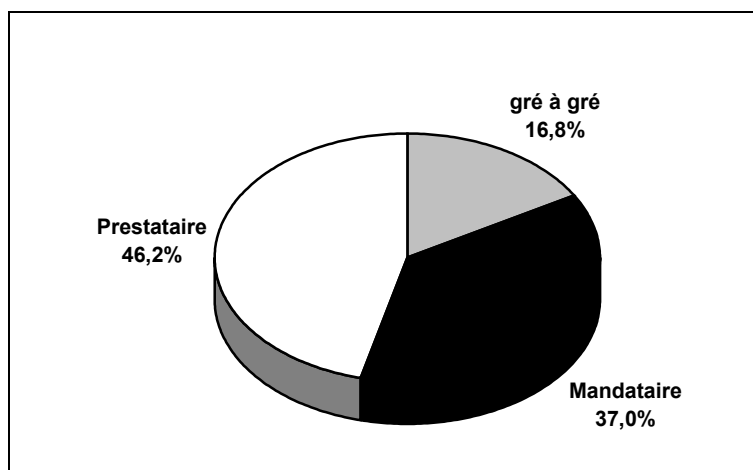
Correspondance entre les groupes de besoin et les tâches

Groupe de besoin	Tâche	Groupe de besoin	Tâche
Aide à la personne	Lever	Aide aux aidants	A domicile
	Coucher		Accueil de jour
	Toilette		Hébergement temporaire
	Habillage	Aides techniques	Téléalarme
	Prise de repas		Frais d'hygiène
	Aide aux transferts		Matériel divers
	Hygiène de l'élimination		Autres
	Aide aux déplacements	Interventions à domicile	Portage de repas
Tâches ménagères	Ménage		Transport
	Courses		Travaux d'adaptation du logement
	Cuisine		Travaux divers
	Linge-lessive		Autres
Autres tâches	Surveillance Jour	Autres besoins	Autres besoins
	Surveillance Nuit		
	Accompagnement aux sorties extérieures		
	Démarches administratives, gestion		
	Présence		

D.- Nature des financements

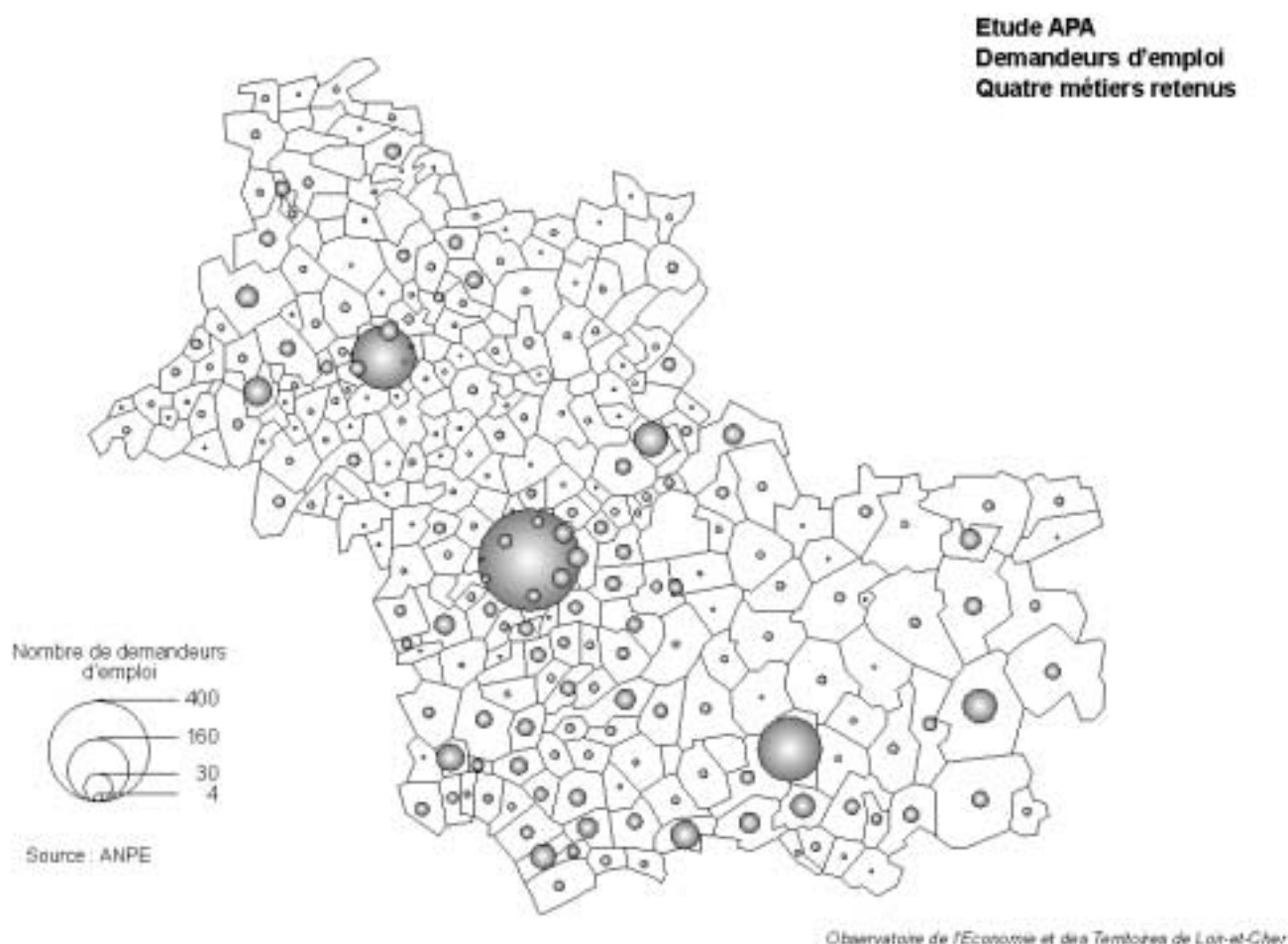
Canton	Gré à gré		Mandataire		Prestataire		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Ville de Blois	36	17,8	60	29,7	106	52,5	202
Blois 1	6	28,6	10	47,6	5	23,8	21
Blois 2	8	21,1	10	26,3	20	52,6	38
Blois 5	2	20,0	2	20,0	6	60,0	10
Bracieux	9	14,5	28	45,2	25	40,3	62
Contres	18	18,6	39	40,2	40	41,2	97
Droué	4	33,3	2	16,7	6	50,0	12
Herbault	12	15,6	30	39,0	35	45,5	77
Lamotte-Beuvron	5	9,3	17	31,5	32	59,3	54
Marchenoir	7	28,0	9	36,0	9	36,0	25
Mennetou-sur-Cher	4	7,3	19	34,5	32	58,2	55
Mer	9	15,0	31	51,7	20	33,3	60
Mondoubleau	1	3,6	14	50,0	13	46,4	28
Montoire-sur-le-Loir	13	21,3	24	39,3	24	39,3	61
Montrichard	19	17,8	46	43,0	42	39,3	107
Morée	5	17,9	6	21,4	17	60,7	28
Neung-sur-Beuvron	2	5,9	13	38,2	19	55,9	34
Ouzouer-le-Marché	1	5,6	7	38,9	10	55,6	18
Ville de Romorantin	18	18,9	37	38,9	40	42,1	95
Romorantin nord	1	10,0	5	50,0	4	40,0	10
Romorantin sud	3	37,5	4	50,0	1	12,5	8
Saint-Aignan	21	18,3	43	37,4	51	44,3	115
Saint-Amand-Longpré	3	11,5	8	30,8	15	57,7	26
Salbris	15	18,5	29	35,8	37	45,7	81
Savigny-sur-Braye	9	30,0	10	33,3	11	36,7	30
Selles-sur-Cher	15	18,3	32	39,0	35	42,7	82
Selommes	0	0,0	4	26,7	11	73,3	15
Ville de Vendôme	9	11,0	33	40,2	40	48,8	82
Vendôme 1	6	22,2	8	29,6	13	48,1	27
Vendôme 2	3	25,0	5	41,7	4	33,3	12
Vineuil	6	17,1	10	28,6	19	54,3	35
Total Loir-et-Cher	270	16,8	595	37,0	742	46,2	1 607

Total Loir-et-Cher
Répartition des financements



E.- Rapprochement entre les bénéficiaires et les demandeurs d'emploi

Le groupe de pilotage de l'étude a sélectionné 4 métiers pour lesquels les chômeurs pourraient être sensibilisés aux emplois d'intervenants à domicile : Employé de ménage à domicile, intervenant à domicile, intervenant auprès d'enfants, agent de service de collectivités. Il a également retenu 4 catégories de demandeurs d'emploi : catégorie 1 (personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à plein temps), catégorie 2 (personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à temps partiel), catégorie 6 (personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du mois précédant leur inscription à la recherche d'un emploi à plein temps) et catégorie 7 (personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du mois précédant leur inscription à la recherche d'un emploi à temps partiel). Le total de ces demandeurs d'emploi est de 2 054 (données de septembre 2002), dont 48 % en catégorie 1 et 35 % en catégorie 2. Il apparaît très légèrement supérieur globalement au nombre actuel des bénéficiaires de l'APA (1,11 chômeurs pour un bénéficiaire). Il est cependant inférieur au total des demandes reçues, qui va encore s'accroître pendant quelque temps. La concentration des chômeurs dans les centres urbains est évidemment parallèle à celle des actifs, proportionnellement plus nombreux qu'en milieu rural.



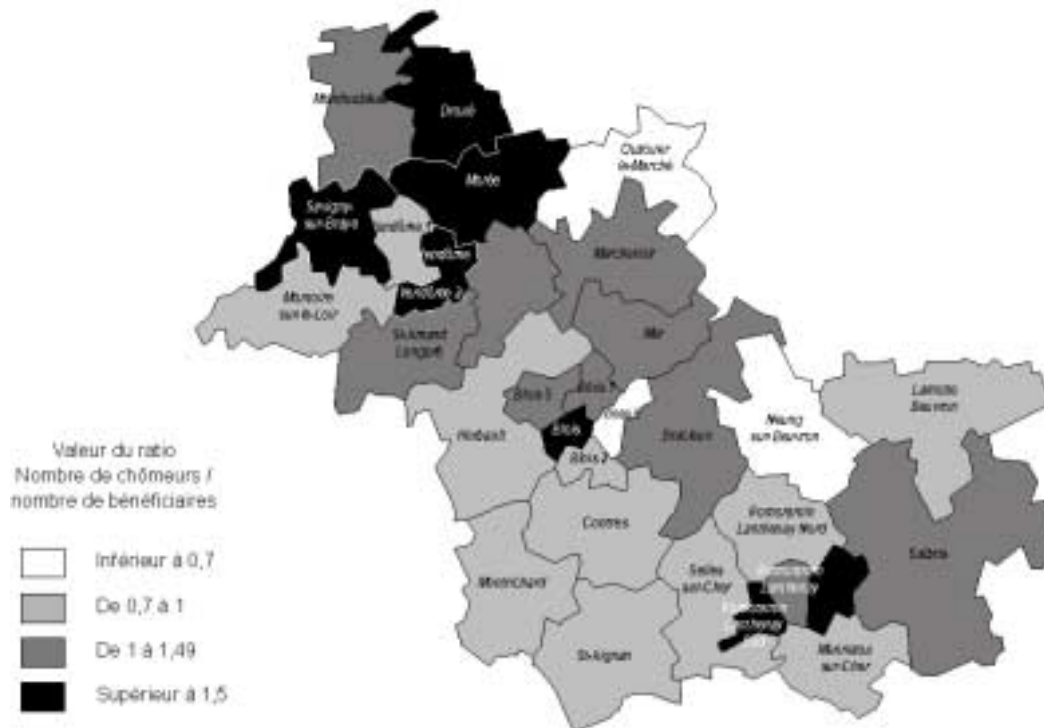
Répartition des demandeurs d'emploi par canton (4 métiers)

canton	Total général					Dont les 2 métiers d'aide à domicile ⁴				
	Cat1	Cat2	Cat6	Cat7	Total	Cat1	Cat2	Cat6	Cat7	Total
Ville de Blois	213	130	32	21	396	94	77	10	8	189
Blois 1	8	17	2	1	28	3	12	0	0	15
Blois 2	13	10	4	3	30	4	3	2	0	9
Blois 5	6	7	3	0	16	1	3	2	0	6
Bracieux	25	39	10	6	80	7	23	3	3	36
Contres	47	29	15	9	100	17	16	8	3	44
Droué	9	10	2	2	23	2	6	1	1	10
Herbault	40	22	5	4	71	11	12	1	3	27
Lamotte-Beuvron	16	17	11	5	49	6	10	3	2	21
Marchenoir	16	10	1	7	34	3	5	0	2	10
Mennetou-sur-Cher	27	20	6	3	56	12	8	1	1	22
Mer	29	26	5	7	67	10	16	1	5	32
Mondoubleau	14	13	6	4	37	7	4	0	0	11
Montoire-sur-le-Loir	28	26	6	3	63	8	19	4	2	33
Montrichard	36	43	11	10	100	21	32	8	8	69
Morée	24	22	1	5	52	8	13	0	2	23
Neung-sur-Beuvron	5	11	3	1	20	2	7	0	1	10
Ouzouer-le-Marché	9	5	1	0	15	4	2	0	0	6
Ville de Romorantin	94	43	9	12	158	51	23	6	6	86
Romorantin nord	6	4	1	0	11	1	2	0	0	3
Romorantin sud	6	4	2	2	14	1	3	0	1	5
Saint-Aignan	60	41	14	10	125	27	28	3	5	63
Saint-Amand-Longpré	15	9	4	1	29	5	4	3	1	13
Salbris	35	44	6	10	95	14	29	2	3	48
Savigny-sur-Braye	26	14	5	3	48	8	8	4	2	22
Selles-sur-Cher	41	20	10	3	74	9	14	8	2	33
Selommes	13	9	1	1	24	2	4	1	0	7
Ville de Vendôme	82	44	16	12	154	41	25	10	8	84
Vendôme 1	18	9	2	1	30	5	7	1	1	14
Vendôme 2	10	8	3	4	25	3	5	0	0	8
Vineuil	13	10	6	1	30	4	7	1	0	12
Loir-et-Cher	984	716	203	151	2 054	391	427	83	70	971

C'est dans les cantons de Vineuil, Neung-sur-Beuvron et Ouzouer-le-Marché que le rapport entre les chômeurs inscrits dans les métiers de services les plus proches de l'aide à domicile et les bénéficiaires de l'APA est le plus défavorable (moins de 0,7). Il n'est pas très élevé non plus (inférieur à 1) dans une douzaine d'autres. Dans ces territoires, la mobilisation de demandeurs d'emploi ayant d'autres formations ou expériences sera donc indispensable. On peut à ce sujet indiquer que les organismes dispensant l'aide à domicile ont pu remarquer que des personnes issues des métiers de la vente s'orientaient volontiers vers l'aide à domicile. On ne peut également pas passer sous silence des expériences récentes qui tendent à montrer que même les publics inscrits à l'ANPE dans les métiers concernés sont difficiles à mobiliser.

⁴ : Employé de ménage à domicile, intervenant à domicile.

**Rapport entre le nombre de chômeurs (métiers définis)
et le nombre de bénéficiaires de l'APA par canton**



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - 2003

Sources : Conseil Général, ANPE

F.- La mise en œuvre de l'aide à domicile en Loir-et-Cher

Les moyens actuels

Trois organismes interviennent sur le territoire départemental : le CCAS de Blois (uniquement sur la ville), le CIAS⁵ de Vendôme et la Fédération ADMR. Leurs activités sont réalisées aussi bien sous régime prestataire (organismes employeurs) que mandataire (ce sont les usagers qui sont employeurs).

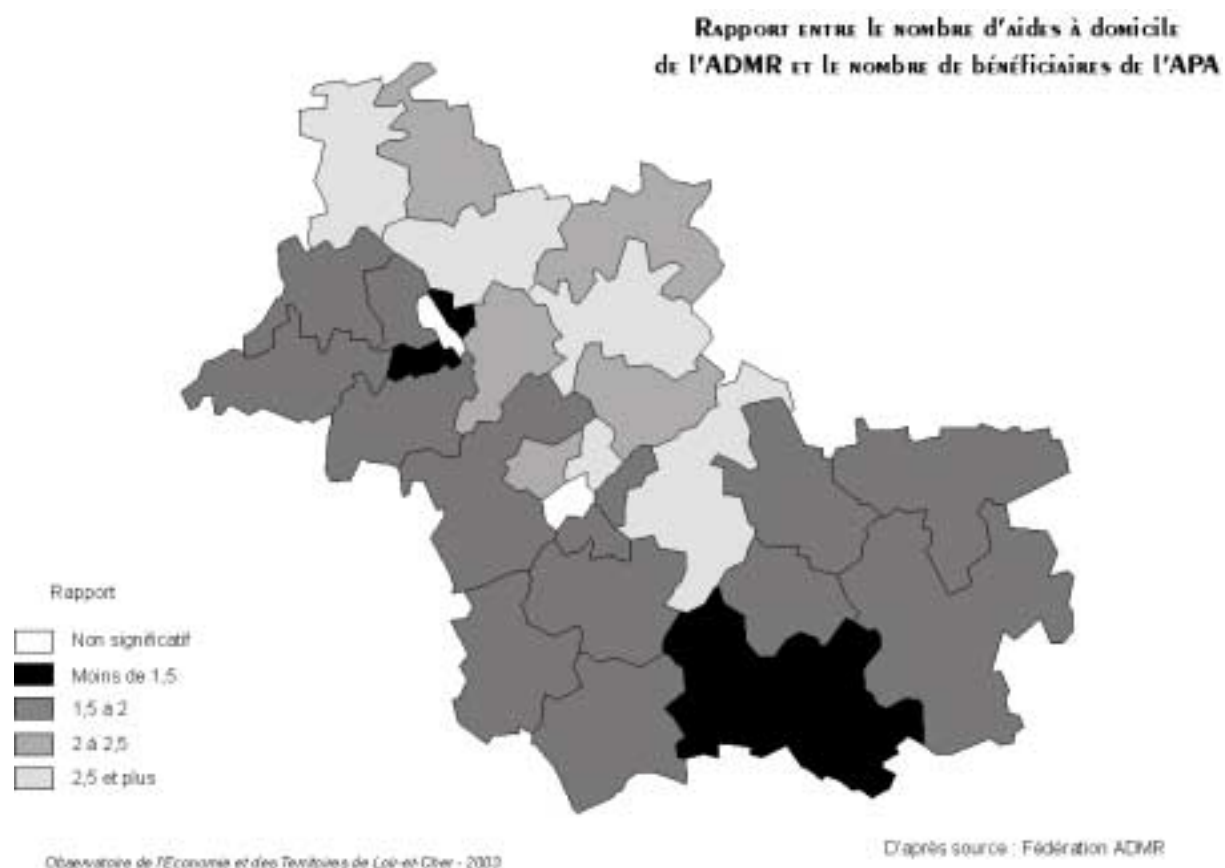
Aujourd'hui on compte dans l'ensemble du Loir-et-Cher environ 2 500 aides à domicile sous régime prestataire et 1 600 sous régime mandataire. Ces deux effectifs ne peuvent s'additionner, des personnes pouvant être occupées dans les deux régimes à la fois, surtout en milieu rural (près de 800 pour les personnels gérés par l'ADMR). Il convient également de souligner que ces salariés ne sont pas tous affectés aux personnes âgées ; lorsque c'est le cas, les bénéficiaires de ces prestations ne sont pas nécessairement privés d'autonomie, ou très faiblement (GIR 5 et 6).

Il est donc malaisé, voire téméraire, de tenter un rapprochement entre le nombre des aides à domicile actuellement employées et celui des bénéficiaires de l'APA. Néanmoins, cet exercice peut apporter un éclairage supplémentaire dans l'identification des territoires qui risquent le plus d'être confrontés à une inadéquation entre les besoins et les moyens. Grâce aux informations fournies par l'ADMR, nous connaissons par commune le nombre d'aides à domicile relevant de cet organisme pour les deux régimes. Rappelons que certains salariés peuvent émarger à chacun d'eux. Compte tenu des

⁵ Le CIAS intervient en qualité de prestataire sur les communes de Vendôme, Saint-Ouen, Marcilly-en-Beauce et Rahart, en régime mandataire sur l'ensemble de la Communauté de communes.

doublons possibles, le niveau géographique communal n'est donc pas pertinent et le périmètre cantonal s'impose, sous réserves d'une estimation du nombre des doubles appartenances⁶.

Par comparaison avec le nombre actuel de bénéficiaires de l'APA, l'offre paraît plus fournie (avec toutefois les réserves émises précédemment) dans une large bande orientale du département s'étendant du canton de Mondoubleau à celui de Bracieux. La couverture semble la plus limitée dans les cantons de Selles-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher et Romorantin Sud⁷.

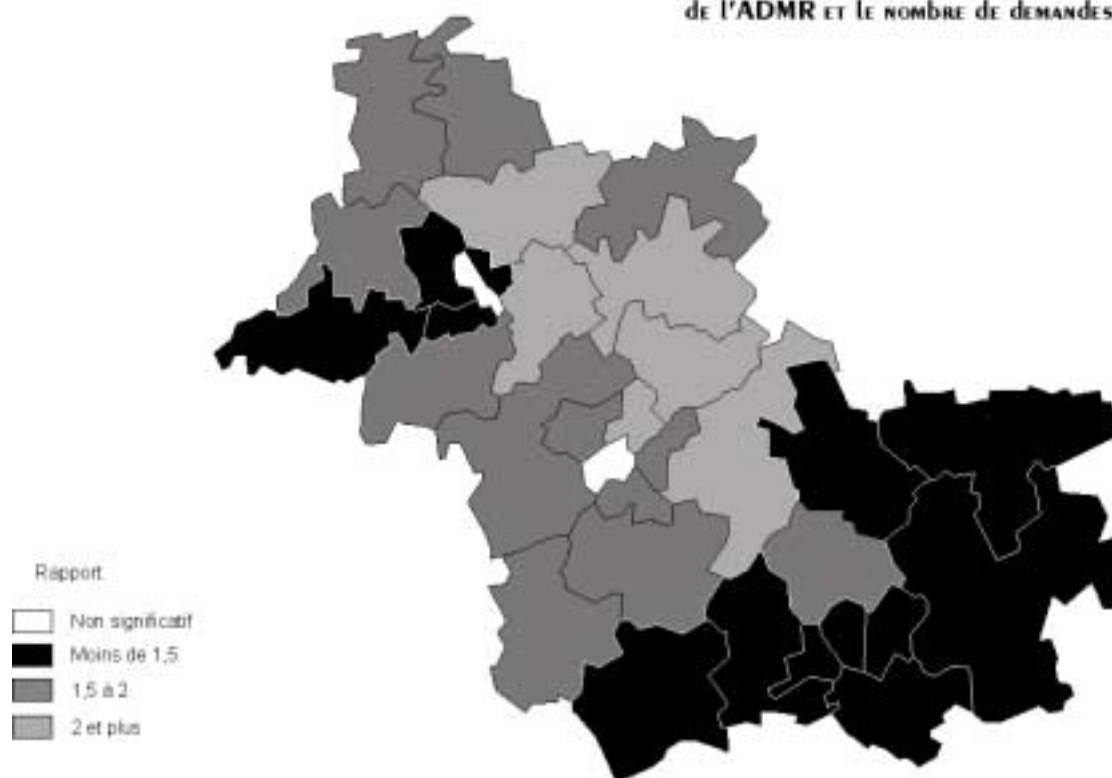


Si l'on considère cette fois les besoins potentiels issus de l'ensemble des demandes adressées au Conseil Général, la situation paraît tendue dans la plus grande partie du Loir-et-Cher. La Sologne et la vallée du Cher au sud, le canton de Montoire-sur-le-Loir au nord présentent les perspectives de déficit les plus marquées.

⁶ Les valeurs retenues sont basées sur la somme des deux régimes, diminuée d'un coefficient déflateur calculé à partir de la moyenne départementale des doubles appartenances. Le résultat reste en conséquence aléatoire et ne possède, soulignons-le encore, qu'une valeur indicative.

⁷ Rappelons qu'en Vendômois, le relais est pris par le CIAS.

RAPPORT ENTRE LE NOMBRE D'AIDES À DOMICILE DE L'ADMR ET LE NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉES



Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher - 2003

D'après source : Fédération ADMR

Les besoins en personnel

Quantitatifs

Les besoins en personnel apparaissent très disparates d'une structure à l'autre, mais également au sein des structures, entre les deux régimes. Globalement, les deux villes ont des besoins nettement moins prégnants que le reste du département. Le turn-over y est faible, surtout en régime prestataire. Précisons à cette occasion qu'au CCAS, les personnels appartiennent pour la plupart à la fonction publique territoriale sous régime prestataire.

En milieu rural, en revanche, le déficit est important, à la fois par le manque de candidates et à cause d'un turn-over très élevé (la mise en place de l'ARTT dans les maisons de retraite a aspiré bon nombre d'aides soignantes, par exemple). Le chiffrage exact des besoins s'avère cependant difficile. La priorité va au remplacement des absences temporaires.

Qualitatifs

Pour les nouveaux recrutements, l'idéal est de trouver des titulaires d'un BEP sanitaire et social (disposant si possible d'une expérience auprès des personnes âgées). Ce n'est pas très souvent le cas. Il n'existe pas en fait de vrai diplôme sanctionnant une formation à ces métiers. On peut néanmoins noter que Forma-Santé prépare 20 à 30 personnes par an sur le Vendômois aux diplômes d'employée familiale ou d'auxiliaire de vie. Les qualités recherchées sont avant tout des qualités humaines (générosité, goût des contacts), mais aussi un savoir-faire réel dans la tenue d'un logement, une capacité d'adaptation importante, la maîtrise de l'emploi du temps et un esprit d'initiative. L'intervenant se trouve de surcroît parfois confronté à des situations conflictuelles au sein de la famille

qui nécessitent une bonne maîtrise de soi et une certaine facilité à prendre du recul par rapport aux évènements.

La qualité première apparaît néanmoins l'honnêteté. L'aide à domicile se doit d'être une personne de confiance, face à une personne âgée dépendante. Les tentations sont fortes (argent des courses, chéquier confié, voire plus...) et les intervenants sont souvent eux-mêmes en situation financière et sociale difficile (en milieu rural particulièrement). Les licenciements consécutifs à des plaintes fondées sont réguliers et ajoutent encore au turn-over.

Pour trouver du personnel, les organismes se tournent vers des profils variés : mères de famille d'une trentaine d'année possédant un BEP ou une expérience dans le commerce (orientation originelle liée aux contacts humains), ASH ayant 2 à 3 mois d'expérience en structure hospitalière, gardes d'enfants... Le choix du métier d'aide à domicile demeure toutefois le plus souvent un choix par défaut.

Les possibilités d'augmenter les horaires des aides à domicile

Pour pallier les problèmes de recrutement, il pourrait être envisagé d'augmenter les horaires effectués par les intervenantes à domicile. En effet, hormis sur Blois (temps complet ou presque dans la plupart des cas), elles sont loin d'avoir un emploi du temps très chargé. Cela, c'est la théorie. Dans la pratique, c'est beaucoup plus ardu qu'il n'y paraît et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, les structures peuvent ne pas avoir connaissance des tâches complémentaires que les AAD remplissent à côté (en gré à gré, voire au noir) ; ensuite, les problèmes de déplacements sont à prendre en compte. Enfin, les AAD peuvent ne pas souhaiter augmenter leur emploi du temps, d'autant plus si les tranches horaires qu'on leur propose ne leur conviennent pas. Des compléments peuvent néanmoins être acceptés lorsqu'il s'agit de remplacements temporaires (congés, maladie...) ⁸. En revanche, pour de nouveaux postes, cette piste ne semble receler qu'un faible potentiel.

L'augmentation des compétences par la formation

Les organismes mettent régulièrement en œuvre des formations permettant d'augmenter les compétences des aides à domicile. Même les plus expérimentées en ont besoin. La mise en œuvre de l'APA n'a en effet pas seulement engendré une forte augmentation du nombre d'utilisateurs : la nature des interventions a également évolué vers plus de complexité. Des besoins nouveaux sont apparus qu'il convient de traiter individuellement. Les réponses à apporter doivent être très pointues.

Les formations les plus souvent organisées concernent :

- les gestes et postures (aussi bien pour l'intervenant que pour l'utilisateur)
- un soutien psychologique (distance à l'utilisateur, contrôle de l'émotivité, ...)
- l'aide à la toilette
- des éléments techniques (lève malade, lit médicalisé...)
- communication professionnelle
- premiers secours
- pathologies du vieillissement

Les structures voudraient pouvoir organiser des formations qualifiantes pour non seulement accroître les compétences des aides à domicile, mais aussi parce que l'acquisition d'un diplôme est valorisante pour elles. L'exercice d'un vrai métier est en effet une source de reconnaissance, ce qui peut

⁸ Signalons à ce sujet que l'ADMR va se doter au second semestre d'un outil de gestion des plannings qui lui permettra de connaître toutes les plages de disponibilité des personnes qu'elle gère. Des horaires plus longs pourront ainsi plus facilement être octroyés à celles qui le souhaitent.

également être utile pour attirer de nouvelles recrues. On se heurte cependant à deux obstacles important :

- Le très faible niveau de formation de nombreuses intervenantes. Beaucoup d'entre elles disent avoir de sérieuses difficultés avec l'écriture et la lecture, mais aussi avec l'expression orale (lorsqu'elles ont à rendre compte d'une situation par exemple). Il serait utile d'aborder ou d'intégrer un travail sur les bases linguistiques dans les formations professionnalisantes ou qualifiantes.
- Seules les salariées sous régime prestataire peuvent bénéficier facilement d'une formation. Sous régime mandataire, tous les employeurs d'une personne doivent se mettre d'accord pour que l'aide à domicile puisse suivre une formation. Cette dernière doit de surcroît être prise en charge par un seul employeur, celui-ci devant ensuite se retourner auprès des autres pour se faire rembourser la part qui échoit à chacun. A noter toutefois que l'hôpital de Vendôme organise un cycle de conférence en 2003 qui est réservé aux employées familiales des services mandataires.

Les contraintes d'emploi du temps

L'un des handicaps freinant le recrutement de nouveaux salariés tient également aux horaires atypiques de la profession. Le travail du dimanche, les interventions pour la prise des repas et le soir s'avèrent en effet difficilement compatibles avec les souhaits des candidats. Pour le personnel déjà en place, la mise en œuvre de l'APA a entraîné un travail plus fréquent le dimanche, ce qui ne s'est pas effectué sans réticence, malgré un salaire majoré ce jour-là. La gestion des plannings très en amont, la rémunération des astreintes, ont permis jusqu'à présent d'y faire à peu près face.

Dans le même ordre d'idée, les organismes ont à jongler avec les déplacements. Il s'avère que dans de nombreux cas, les aides à domicile se déplacent à pied (même en campagne), n'ayant pas de moyens de locomotion personnel ou collectif. Sur Blois, la ville est découpée en quatre secteurs pour éviter des déplacements trop longs. En milieu rural, il est souvent nécessaire de recruter des intervenantes domiciliées dans la même commune que les usagers.

Les métiers de l'aide à domicile

Agent à domicile

- **Finalité** : réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples essentiellement auprès de personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi de celles-ci.
- **Principales activités** : réalise les travaux courants d'entretien de la maison / assiste la personne dans des démarches administratives courantes.
- **Conditions particulières d'exercice de la fonction** : ne peut intervenir habituellement et de façon continue chez des personnes dépendantes, ni auprès de publics en difficulté.

Agent polyvalent

- **Finalité** : réalise diverses activités domestiques liées à l'entretien et l'amélioration du cadre de vie essentiellement auprès de personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi de celles-ci.
- **Principales activités** : effectue des travaux occasionnels d'entretien de la maison / assure des petits travaux de bricolage et de jardinage.

Employé à domicile

- **Finalité** : réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives essentiellement auprès de personnes ne pouvant plus le faire en totale autonomie et/ou rencontrant des difficultés passagères.
Assiste et soulage les personnes qui ne peuvent faire seules les actes ordinaires de la vie courante.
- **Principales activités** : aide les personnes dans les actes essentiels et les activités de la vie quotidienne.

Auxiliaire de vie sociale

- **Finalité** : effectue un accompagnement social et un soutien auprès des publics fragiles, dans leur vie quotidienne.

Aide à faire (stimule, soulage, apprend à faire) et/ou fait à la place d'une personne qui est dans l'incapacité de faire seule les actes ordinaires de la vie courante.

- **Principales activités** : accompagne et aide les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la mobilité, à la toilette, à l'alimentation...).

Accompagne et aide les personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (courses, repas, travaux ménagers...).

Accompagne et aide les personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle (stimule les relations sociales, accompagne dans les activités de loisirs...).

Participe à l'évaluation de la situation et adapte son intervention en conséquence.

Coordonne son action avec l'ensemble des autres acteurs.

Employée familiale polyvalente

- **Contexte de réalisation de l'activité** : cette activité s'exerce

Au domicile de personnes âgées valides, l'employée exécute les tâches ménagères courantes tout en assurant une présence.

Au domicile d'enfants, l'employée assure en priorité le travail lié à leur présence et la responsabilité auprès de ceux-ci.

Au domicile sans la présence de l'employeur, exécute les tâches ménagères courantes.

L'activité nécessite une autonomie dans l'organisation du travail, une adaptation aux habitudes de la personne ou de la famille et un respect des consignes de l'employeur.

- **Activités exercées** :

Assurer les tâches ménagères courantes du logement (ou en lien avec les enfants) : linge (lessive, séchage, repassage) / entretien du logement / petites réparations.

Effectuer les courses, préparer et servir des repas simples, en tenant compte des habitudes et goûts de l'employeur.

Accompagner dans sa vie quotidienne :

- une personne âgée (confort, sorties extérieures et loisirs, assistance administrative, maintien de l'autonomie et de la communication)
- un enfant (hygiène et confort, prise des repas, déplacement, activités de loisirs, accompagnement des devoirs en privilégiant l'éveil et la communication)
- assurer et veiller à la sécurité et faire face aux situations d'urgence

Assistante de vie

- **Contexte de réalisation de l'activité** : cette activité s'exerce sur le lieu de vie de personnes âgées ou dépendantes. L'employé(e) assure avec la personne les actes essentiels de la vie quotidienne.

L'activité nécessite une large autonomie dans l'organisation du travail, une adaptation aux habitudes de la personne aidée et un respect des consignes de l'employeur. Elle peut s'exercer en lien avec d'autres intervenants.

- **Activités exercées** :

Apporter une aide dans l'accomplissement des actes de la vie courante, en privilégiant le maintien de l'autonomie, le confort de la personne âgée ou dépendante et la communication avec celle-ci.

Assurer les tâches ménagères courantes du logement : linge (lessive, repassage, couture) / entretien du logement / petites réparations.

Effectuer les courses et préparer les repas.

Accompagner et stimuler la personne dans les actes de la vie courante (aide aux déplacements, à l'hygiène corporelle, à l'alimentation, à la prise de médicaments, aux démarches administratives).

Assurer et veiller à la sécurité et faire face aux situations d'urgence.

G.- Quelques pistes pour appréhender le nombre d'emplois

Si un chiffrage précis du nombre optimal d'aides à domicile pour faire face aux besoins présents et à venir est impossible, on peut en revanche explorer quelques pistes.

Estimations à partir des plans d'aide

Quel potentiel de postes recèlent les heures d'intervention allouées dans les plans d'aide ? Plusieurs hypothèses de temps de travail hebdomadaire sont testées :

Pourcentage de temps Nombre d'heures/semaine	80 28 h	70 24,5 h	60 21 h	50 17,5 h	40 14 h	20 7 h
Nombre de postes pour 16 700 h	596	681	795	954	1 193	2 385
Nombre de postes pour 24 700 h	882	1 008	1 176	1 411	1 764	3 528
Nombre de postes pour 39 000 h	1 392	1 592	1 857	2 229	2 786	5 572

Les 16 700 heures d'interventions allouées dans les plans d'aide correspondent à 1 690 bénéficiaires sur les 1 856 recensés à la clôture de la saisie. Pour avoir une perspective à terme, deux hypothèses ont été effectuées :

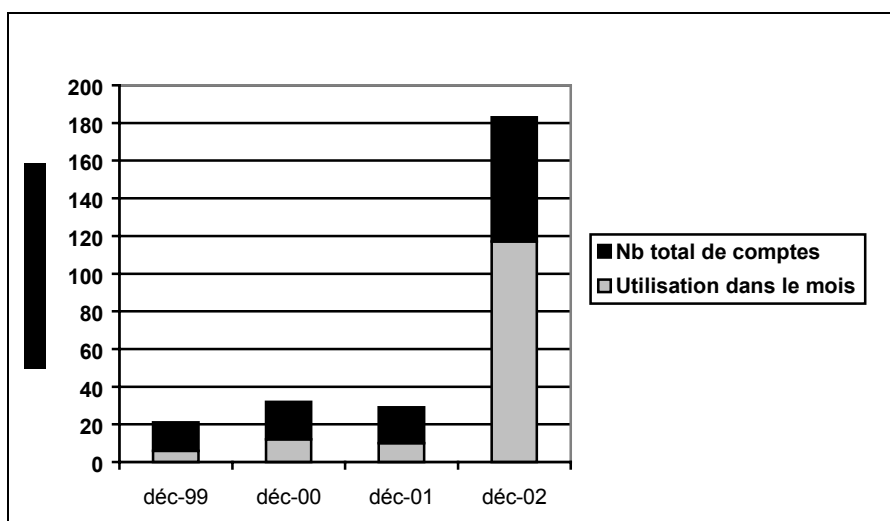
- une hypothèse basse de 2 500 bénéficiaires, donnant lieu à 24 700 heures d'intervention si les proportions sont respectées ;
- une hypothèse haute de 4 000 bénéficiaires, donnant lieu à 39 000 heures d'intervention. Cette dernière correspond à 5 % de la population de 65 ans et plus en 2003 (rappelons que la moyenne actuelle est de 2,3 % et que le maximum atteint dans une commune est de 10,5 %).

Si l'objectif des gestionnaires de l'aide est de tendre vers un quasi temps plein, celui-ci sera difficile à atteindre dans l'immédiat. La concentration des tâches sur la matinée, les réticences pour les bénéficiaires et leurs familles à accepter un aménagement du temps différent, la dispersion géographique des bénéficiaires entraînant des temps de transport plus ou moins longs pour les intervenants et les souhaits de ces derniers plaident plus en faveur d'un temps partiel compris entre 40 % et 70 %. Les besoins en personnel liés à l'APA à domicile pourraient donc se situer entre 1 000 et 1 700 personnes, dans l'hypothèse de 2 500 bénéficiaires et entre 1 600 et 2 800 personnes dans l'hypothèse de 4 000 bénéficiaires.

Indications fournies par les chèques services

Pour le paiement des salariés en gré à gré, les employeurs peuvent recourir aux chèques services. Ceux-ci donnent une indication supplémentaire de la formidable demande générée par la mise en place de l'APA. Les employeurs utilisant ces chèques dans le cadre de la PSD, puis de l'APA sont en effet comptabilisés à part. De 29 comptes ouverts en décembre 2001, on est passé à 183 comptes en décembre 2002, soit 6 fois plus.

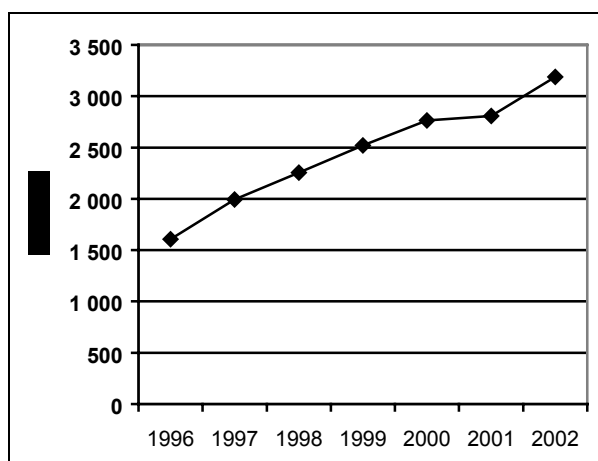
Evolution du nombre d'utilisateurs de chèques services dans le cadre de la PSD puis de l'APA



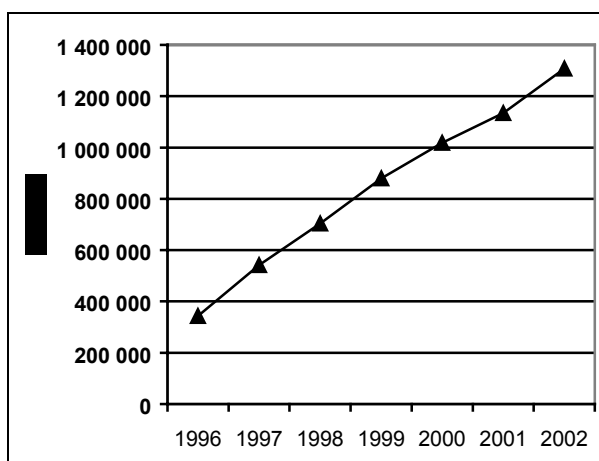
D'après source : URSSAF

Du côté des salariés et des heures effectuées, la progression est importante, mais régulière, depuis 1996. La mise en œuvre de l'APA vient donc s'inscrire dans le développement général de ces services.

Nombre de salariés payés par chèque service au 31 décembre



Nombre total d'heures rémunérées par chèque service dans l'année



D'après source : URSSAF

Plus de 1,3 million d'heures en 2002 (représentant environ 830 emplois équivalent temps plein), contre moins de 350 000 en 1996 : cela correspond à un quasi quadruplement en 6 ans. Dans le même temps, le nombre de salariés concernés a doublé, passant de 1 600 à 3 200. Rien qu'en 2002, la progression est de 14 %.

Les déclarations URSSAF

En dehors des chèques services, les employeurs peuvent recourir aux fiches de paye habituelles. L'URSSAF a établi un fichier qui permet de comptabiliser les heures rémunérées par trimestre par les bénéficiaires de l'APA. Au premier trimestre 2003, 147 000 heures ont été facturées, représentant environ 320 postes équivalents temps plein. La ville de Blois concentre près de 13 % des heures et les trois chefs-lieux du Loir-et-Cher 25 %.

H.- Principaux problèmes à résoudre et pistes de réflexion

Synthèse des problèmes

Les entretiens avec des responsables des organismes concernés ont permis de faire émerger quelques grands types de problèmes posés aujourd'hui pour faire face à la croissance des besoins d'aide à domicile :

- **La faible attractivité du métier**

Absence de reconnaissance, rémunération trop faible, pas de suivi de carrière, ni de valorisation de l'ancienneté (service mandataire – la salariée repart à zéro avec chaque nouveau client), prise en compte financière insuffisante des déplacements. Horaires atypiques (creux dans la journée) et souvent en temps très partiel.

- **Le manque de personnel formé**

Les candidates sont souvent en situation difficile. Les personnes déjà en emploi disposent d'un niveau de formation initiale trop faible pour pouvoir intégrer un cursus qualifiant ou professionnalisant. Les métiers de l'aide à domicile sont souvent des choix par défaut, ce qui constitue une contradiction par rapport à un certain nombre de qualités nécessaires pour les exercer (gestion des conflits, autonomie et capacité d'initiative...).

- **Le sous-encadrement**

Les personnels sont trop souvent livrés à eux-mêmes (malgré les bénévoles en milieu rural). Les moyens financiers manquent pour mettre en place un encadrement de proximité permettant notamment d'intervenir dans la gestion des conflits, ou plus simplement pour résoudre les petits problèmes qui se posent au quotidien.

- **Les chevauchements dans la distinction des tâches**

Concernant la toilette et la prise de médicaments, la réalité du terrain peut différer de ce que prévoient les textes dans ce qui est du ressort des aides ménagères et ce qui relève des soins infirmiers. Des aides ménagères sont souvent conduites à effectuer des toilettes complètes, même pour des personnes alitées ; inversement, il arrive que des infirmières assurent des tâches ne relevant pas de leur domaine. L'augmentation du nombre des intervenants (dans les deux domaines) peut seul permettre d'assurer un partage rigoureux des tâches.

- **La multiplicité des financeurs gêne considérablement la gestion des personnels**

Dans la plupart des départements, le choix a été laissé aux usagers entre le service prestataire, le mandataire ou le gré à gré. Quelques-uns, rares, ont imposé le recours aux prestataires. A toutes les difficultés exposées précédemment (gestion des plannings, de la formation, du recrutement...) s'en ajoute une, relative à la complexité de la tarification. Les tarifs sont en effet variables suivant différents paramètres, dont la quantité d'heures utilisée, la classification de la salariée (grille de compétences) et la nature des tâches effectuées.

Pistes de réflexion

Le groupe de travail réunissant les acteurs concernés par l'APA et au-delà par l'aide à domicile en général aura à imaginer des solutions aux questions posées aujourd'hui par l'accroissement des besoins. La tâche est ardue, certaines décisions ne pouvant être prises au niveau départemental. Parmi les thèmes qu'il aura néanmoins à aborder figurent :

- L'amélioration de la prise en compte financière des déplacements

- Le déroulement de carrière de tous les salariés. Faut-il envisager d'inciter les bénéficiaires de l'APA à recourir prioritairement au régime prestataire, et si oui de quelle manière ? La création de structures de type GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) est-elle envisageable, sans porter atteinte aux associations existantes ?
- Comment assurer une formation continue (voire qualifiante) aux aides à domicile sous régime mandataire ou en gré à gré ?
- Permettre aux structures d'assurer un meilleur encadrement et l'optimisation de la gestion des plannings afin d'une part de rompre l'isolement des salariés et d'autre part de leur assurer le nombre d'heures, et donc la rémunération, qu'elles souhaitent.

Il faudra néanmoins prendre en compte une nouvelle donnée : un accord de branche est intervenu pour l'aide à domicile, applicable au 1^{er} juillet. Il s'appuie sur une logique de compétences en distinguant deux grilles de classification, l'une pour les personnes diplômées, l'autre pour les non-diplômées. Certains avantages s'attachent à la première. Les dispositions générales de l'accord constituent au final une incitation à se former, notamment par l'intégration de la validation des acquis et de l'expérience.

I. TABLEAU RECAPITULATIF DE QUELQUES DONNEES PAR COMMUNE

commune	dossiers déposés	ratio dossiers déposés / 65 ans et plus (%)	bénéficiaires	ratio bénéf des GIR 1+2 sur total bénéficiaires (%)	heures d'interventions programmées par semaine	dont en week-end (%)	part toilette + habillement + repas dans total interventions (%)	ratio chômeurs /total dossiers déposés
Angé	13	5,9	7	0,0	34	0,0	37,5	0,2
Areines	1	1,2						2,0
Artins	5	5,0	5	0,0	34	0,0	25,9	0,4
Arville	1	3,2						0,0
Autainville	6	5,6	2	0,0	42	0,0	25,0	0,5
Authon	9	5,7	6	33,3	41	7,5	26,5	0,8
Avaray	6	3,9	2	100,0	30	5,3	25,0	0,8
Averdon	1	1,0						1,0
Azé	3	2,0	2	0,0	4	0,0		2,0
Bauzy	6	11,8	2	0,0	20	0,0	16,7	0,2
Beauchêne	2	4,5	1	100,0	38	14,5	25,0	0,0
Billy	9	3,7	8	25,0	103	0,0	16,7	0,4
Binas	5	2,5	2	50,0	6	0,0	23,8	0,0
Blois	393	4,1	224	15,2	2165	2,9	24,5	1,0
Boisseau	3	8,8						0,0
Bonneveau	1	1,0	1	0,0	4	0,0	0,0	6,0
Bouffry	3	7,3	3	0,0	15	0,0	33,3	0,3
Bourré	8	3,7	8	0,0	35	0,0	29,4	0,8
Boursay	1	2,6						0,0
Bracieux	14	3,4	8	37,5	116	7,6	23,1	0,6
Busloup	4	4,1	3	33,3	3	0,0	0,0	0,8
Candé-sur-Beuvron	5	2,6	4	0,0	38	0,0	42,9	0,8
Cellé	2	2,8	1	0,0	5	0,0	20,0	1,5
Cellettes	20	4,5	15	26,7	129	0,5	14,3	0,4
Chailles	6	1,8	2	0,0	18	0,0		1,3
Chambon-sur-Cisse	8	5,7	3	0,0	3	0,0	100,0%	0,4
Chambord	6	19,4	3	0,0	14	0,0	20,0%	0,0
Champigny-en-Beauce	9	6,7	7	42,9	86	5,4	22,5%	0,4
Chaon	2	1,9						0,5
La Chapelle-Enchérie	1	2,0	1	0,0	16	0,0		0,0
La Chapelle-Montmartin	6	5,0	3	33,3	33	9,1	14,3	0,3
La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine	6	4,5	4	75,0	46	0,0	19,4	0,5
La Chapelle-Vendômoise	3	2,8	1	100,0	5	0,0	27,3	0,7
La Chapelle-Vicomtesse	1	1,8						2,0
Châteauvieux	5	2,3	3	0,0	14	0,0	21,1	1,4
Châtillon-sur-Cher	13	2,7	9	0,0	60	0,0	31,3	0,8
Châtres-sur-Cher	25	5,6	20	10,0	174	3,3	19,0	0,4
Chaumont-sur-Loire	7	3,1	5	0,0	39	3,7	25,0	0,3
Chaumont-sur-Tharonne	16	5,5	10	40,0	115	0,7	18,2	0,2
La Chaussée-Saint-Victor	24	2,1	16	25,0	151	1,3	16,9	0,6
Chauvigny-du-perche	2	2,3	1	0,0	4	0,0		0,0
Chémery	10	4,1	6	0,0	43	0,0	27,3	0,3
Cheverny	14	6,4	12	16,7	146	0,5	15,1	0,5

commune	dossiers déposés	ratio dossiers déposés / 65 ans et plus (%)	bénéficiaires	ratio bénéf des GIR 1+2 sur total bénéficiaires (%)	heures d'interventions programmées par semaine	dont en week-end (%)	part toilette + habillement + repas dans total interventions (%)	ratio chômeurs /total dossiers déposés
Chissay-en-Touraine	18	6,4	16	18,8	131	4,6	25,9	0,1
Chitenay	2	1,0	2	0,0	27	7,4	16,0	3,0
Choue	1	0,9						4,0
Choussy	1	2,0						3,0
Chouzy-sur-Cisse	16	3,8	12	8,3	75	2,0	31,4	0,5
La Colombe	2	3,7	2	50,0	41	0,0		0,5
Conan	1	3,2						2,0
Concriers	1	3,0	1	100,0	36	0,0		2,0
Contres	33	3,5	21	23,8	278	3,0	23,5	0,6
Cormenon	10	3,7	5	0,0	22	0,0	20,0	0,3
Cormeray	12	7,4	7	28,6	48	1,4	17,3	0,3
Coudes	4	2,7	3	66,7	29	0,0	0,0	1,0
Couffy	8	5,1	6	50,0	57	1,8	18,4	0,6
Coulanges	1	1,6	1	0,0	7	0,0	0,0	3,0
Coulommiers-la-Tour	3	2,6	1	0,0	6	0,0	30,0	0,7
Courbouzon	6	7,1	4	50,0	59	1,9	15,4	0,2
Cour-Cheverny	40	5,9	26	7,7	251	4,6	22,9	0,3
Courmemin	2	1,5	1	100,0	18	0,0	37,5	1,5
Cour-sur-Loire	1	1,5	1	0,0	3	0,0		1,0
Couture-sur-Loir	8	3,7	6	16,7	69	5,8	25,0	0,3
Crouy-sur-Cosson	4	3,4	2	50,0	53	5,7	22,2	1,8
Crucheray	2	2,2						1,5
Danzé	2	1,5	1	0,0	7	15,6	0,0	1,0
Dhuizon	23	7,2	19	31,6	171	4,8	13,0	0,1
Droué	9	2,1	5	20,0	51	0,9	24,1	1,3
Epiais	2	11,1	1	0,0	12	0,0	27,3	1,5
Epuisay	6	3,8	4	25,0	57	4,3	18,8	0,5
Les Essarts	4	12,1	1	0,0	4	0,0		0,3
Faverolles-sur-Cher	9	3,0	3	33,3	18	0,0	15,4	0,8
Faye	2	4,3	2	50,0	11	13,2	50,0	0,5
Feings	6	4,9	5	0,0	46	0,0	33,3	1,5
La Ferté-Beauharnais	3	2,3	2	0,0	22	0,0	50,0	0,3
La Ferté-Imbault	13	4,4	6	33,3	72	0,0	21,2	0,6
La Ferté-Saint-Cyr	8	3,8	2	0,0	19	8,2		0,4
Fontaines-en-Sologne	7	5,4	5	40,0	105	0,7	24,3	0,4
Fontaine-les-Coteaux	2	2,0	2	0,0	18	0,0	15,4	2,0
Fontaine-Raoul	1	1,8	1	0,0	18	0,0	0,0	0,0
La Fontenelle	1	2,1						1,0
Fortan	3	4,6	2	0,0	21	0,0		0,3
Fossé	5	3,8	3	0,0	17	0,0	0,0	0,2
Fougères-sur-Bièvre	6	4,0	3	66,7	21	0,0	25,0	0,7
Françay	2	4,3	2	0,0	9	0,0	30,0	0,5
Fresnes	3	1,6	2	0,0	19	10,5	25,0	1,7
Fréteval	14	4,5	6	16,7	43	2,6	16,7	0,8
Le Gault-du-Perche	8	6,3	2	50,0	11	0,0	0,0	0,3
Gièvres	31	5,7	17	17,6	103	3,2	33,3	0,6

commune	dossiers déposés	ratio dossiers déposés / 65 ans et plus (%)	bénéficiaires	ratio bénéf des GIR 1+2 sur total bénéficiaires (%)	heures d'interventions programmées par semaine	dont en week-end (%)	part toilette + habillement + repas dans total interventions (%)	ratio chômeurs /total dossiers déposés
Gy-en-Sologne	10	7,1	8	25,0	48	0,0	19,4	0,4
Les Hayes	2	4,7	1	0,0	4	0,0		0,5
Herbault	7	3,4	6	50,0	67	8,0	12,5	1,0
Houssay	6	5,5	4	50,0	42	1,1	33,3	0,3
Huisseau-en-Beauce	4	5,6	4	0,0	30	0,0	21,7	0,3
Huisseau-sur-Cosson	17	4,6	15	26,7	131	5,8	21,6	0,6
Josnes	5	1,9	4	25,0	33	0,0	29,4	1,6
Lamotte-Beuvron	54	4,5	25	16,0	184	3,3	19,7	0,3
Lancé	1	0,9	1	0,0	6	0,0	33,3	2,0
Landes-le-Gaulois	7	5,0	6	33,3	60	4,8	24,1	0,3
Langon	7	3,6	5	20,0	37	8,0	11,5	1,6
Lavardin	2	2,4	1	100,0	23	12,5	21,4	0,0
Lestiou	1	2,4						1,0
Lignières	2	1,7						1,5
Loreux	2	4,4	1	0,0	32	9,2	42,9	1,5
Lorges	3	3,8	3	33,3	49	4,5	20,0	1,0
Lunay	6	1,9	4	0,0	12	0,0	25,0	1,7
Maray	1	1,5	1	0,0	6	0,0	14,3	1,0
Marchenoir	3	1,1	1	100,0	9	0,0	66,7	1,0
Marcilly-en-Beauce	4	10,3	4	0,0	33	0,0	34,6	0,5
Marcilly-en-Gault	12	5,9	9	33,3	120	1,7	21,9	0,2
Mareuil-sur-Cher	18	5,5	5	0,0	23	0,0	18,2	0,4
La Marolle-en-Sologne	4	2,3	2	50,0	20	0,0	10,0	0,3
Marolles	5	3,8	3	0,0	11	0,0		0,8
Maslives	3	2,9	1	100,0	30	0,0	20,0	0,7
Maves	6	5,0	3	66,7	37	2,7	17,6	0,3
Mazangé	12	6,0	9	11,1	42	0,0	21,7	0,3
Méhers	2	2,4	2	0,0	2	0,0	57,1	1,0
Membrolles	7	7,7	6	16,7	39	0,0	30,0	0,1
Menars	1	0,9	1	0,0	5	0,0	16,7	0,0
Mennetou-sur-Cher	8	2,6	6	0,0	47	4,2	14,3	0,6
Mer	47	3,6	32	25,0	459	4,6	24,2	0,9
Mesland	4	3,1	3	33,3	42	7,4	21,4	1,3
Meslay	1	1,7						1,0
Meusnes	20	5,2	16	0,0	131	0,7	33,3	0,2
Millançay	11	6,4	10	20,0	76	0,0	17,1	0,4
Moisy	2	2,7	2	0,0	4	0,0		0,5
Molineuf	1	0,7						1,0
Mondoubleau	21	3,2	10	0,0	43	0,0	46,2	0,5
Monteaux	9	4,7	6	0,0	38	5,8	30,4	0,7
Monthou-sur-Bievre	5	4,6	3	66,7	42	8,7	40,0	0,2
Monthou-sur-Cher	15	6,0	9	0,0	60	0,9	22,4	0,8
Les Montils	7	2,5	6	0,0	48	7,6	21,6	1,3
Montlivault	8	3,2	5	20,0	41	0,0	22,2	0,4
Montoire-sur-le-Loir	73	5,0	41	14,6	328	2,4	26,3	0,5
Mont-Près-Chambord	1	0,2						11,0

commune	dossiers déposés	ratio dossiers déposés / 65 ans et plus (%)	bénéficiaires	ratio bénéf des GIR 1+2 sur total bénéficiaires (%)	heures d'interventions programmées par semaine	dont en week-end (%)	part toilette + habillement + repas dans total interventions (%)	ratio chômeurs /total dossiers déposés
Montrichard	62	4,2	42	2,4	312	2,4	25,6	0,5
Montrieux-en-Sologne	5	2,9	2	0,0	11	0,0	33,3	0,6
Morée	10	2,5	6	0,0	43	0,0	14,3	0,3
Muides-sur-Loire	12	3,8	4	50,0	41	0,0	26,1	0,4
Mulsans	2	3,7	1	100,0	20	0,0		0,0
Mur-de-Sologne	12	4,4	11	45,5	132	0,8	17,9	0,4
Naveil	9	2,2	7	14,3	50	0,0	20,0	1,0
Neung-sur-Beuvron	16	4,9	11	0,0	84	1,2	44,4	0,3
Neuvy	1	1,4						2,0
Nouan-le-Fuzelier	22	3,3	10	10,0	66	5,7	8,8	0,5
Noyers-sur-Cher	49	5,9	31	19,4	325	6,9	23,8	0,3
Oigny	1	5,9						0,0
Oisly	3	3,4	3	0,0	25	0,0	25,0	1,0
Onzain	61	6,5	37	13,5	311	2,2	31,4	0,3
Orçay	1	3,0						4,0
Orchaise	6	5,1	4	25,0	63	3,9	31,3	0,7
Ouchamps	7	5,3	6	33,3	54	5,6	23,6	1,4
Oucques	12	2,8	9	0,0	39	0,0	34,4	0,5
Ouzouer-le-Doyen	2	2,9	1	100,0	14	0,0	20,0	1,0
Ouzouer-le-Marché	14	3,5	4	0,0	25	0,0	33,3	0,4
Périgny	1	2,6						0,0
Pezou	9	3,3	3	33,3	43	10,8	17,6	0,6
Pierrefitte-sur-Sauldre	10	3,4	8	12,5	66	4,0	17,6	0,5
Le Plessis-Dorin	3	3,7	2	0,0	14	14,3	0,0	0,7
Le Plessis-l'Echelle	2	6,9						0,0
Le Poislay	1	1,3						2,0
Pontlevoy	9	2,1	7	14,3	79	4,5	20,9	1,2
Pouillé	12	5,0	6	0,0	14	0,0	0,0	0,4
Pray	1	2,0	1	100,0	4	0,0	30,0	3,0
Prénouvellon	1	1,5						2,0
Prunay-Cassereau	3	2,0	1	0,0	16	0,0	18,2	0,7
Pruniers-en-Sologne	14	4,0	7	28,6	90	11,2	23,3	0,6
Rahart	1	1,5	1	0,0	6	0,0	33,3	1,0
Renay	1	1,9	1	0,0	7	0,0	100,0	2,0
Rilly-sur-Loire	2	2,2	1	0,0				0,0
Rocé	2	3,9	2	50,0	29	10,4	30,0	0,0
Les Roches-l'Evêque	1	1,4						0,0
Romilly	2	4,1						1,0
Romorantin-Lanthenay	159	3,6	111	20,7	1105	3,7	22,9	1,0
Rougeou	1	4,3						0,0
Ruan-sur-Egonne	4	12,9	3	0,0	17	0,0	30,8	0,3
Saint-Agil	5	5,0	4	25,0	29	10,8	10,0	0,0
Saint-Aignan	43	3,5	22	13,6	153	5,6	24,7	0,7
Saint-Amand-Longpré	15	4,4	12	0,0	62	0,0	28,6	0,4
Saint-Arnoult	3	3,2	1	0,0	12	0,0	33,3	0,7
Saint-Avit	1	2,4	1	0,0	4	0,0	22,2	1,0

commune	dossiers déposés	ratio dossiers déposés / 65 ans et plus (%)	bénéficiaires	ratio bénéf des GIR 1+2 sur total bénéficiaires (%)	heures d'interventions programmées par semaine	dont en week-end (%)	part toilette + habillement + repas dans total interventions (%)	ratio chômeurs /total dossiers déposés
Saint-Bohaire	5	6,6	3	33,3	29	0,0	22,2	0,0
Saint-Claude-de-Diray	15	5,8	8	0,0	67	6,6	25,0	0,6
Saint-Cyr-du-Gault	2	3,9	1	0,0	14	0,0		0,5
Saint-Denis-sur-Loire	6	3,8	4	0,0	68	6,6	13,3	0,8
Saint-Dyé-sur-Loire	6	2,4	3	33,3	41	6,5	17,6	0,7
Saint-Etienne-des-Guérets	1	6,7	1	0,0	2	0,0	22,2	1,0
Saint-Firmin-des-Prés	2	1,6	1	0,0	6	0,0		2,5
Saint-Georges-sur-Cher	24	2,9	12	8,3	67	0,0	20,4	0,4
Saint-Gervais-la-Forêt	29	4,0	23	4,3	145	1,4	0,0	0,5
Saint-Hilaire-la-Gravelle	3	1,9	2	50,0	21	7,5	60,0	2,7
Saint-Jacques-des-Guérets	1	2,9	1	0,0	5	0,0	28,6	0,0
Saint-Jean-Froidmentel	5	3,4	1	0,0	5	0,0	25,0	0,4
Saint-Julien-de-Chédon	12	5,0	3	100,0	60	10,0	18,8	0,2
Saint-Julien-sur-Cher	17	9,9	9	22,2	101	0,0	10,0	0,2
Saint-Laurent-des-Bois	1	1,3	1	0,0	4	0,0	100,0	0,0
Saint-Laurent-Nouan	29	3,9	15	26,7	161	5,4	19,3	0,7
Saint-Léonard-en-Beauce	6	3,8	4	25,0	27	0,0	33,3	0,7
Saint-Loup-sur-Cher	4	5,3	2	50,0	3	0,0	16,7	0,5
Saint-Lubin-en-Vergonnois	5	3,9	1	0,0	14	0,0	28,6	0,6
Saint-Martin-des-Bois	7	4,7	3	33,3	16	0,0	13,3	0,7
Saint-Ouen	25	3,5	9	33,3	105	3,6	20,7	0,6
Saint-Rimay	5	5,7	5	0,0	57	3,5	33,3	0,8
Saint-Romain-sur-Cher	22	5,4	14	21,4	197	6,4	27,3	0,6
Saint-Sulpice de Pommeray	2	0,9	2	100,0	55	0,0	15,0	4,0
Saint-Viâtre	13	4,3	11	36,4	112	11,5	17,8	0,4
Salbris	41	2,7	24	4,2	184	1,4	16,3	1,0
Sambin	4	2,5	4	50,0	11	0,0	23,5	0,8
Santenay	2	2,6						1,0
Sargé-sur-Braye	7	2,7	3	33,3	22	4,1	20,0	1,6
Sassay	9	5,7	4	50,0	38	8,0	21,9	0,6
Savigny-sur-Braye	18	2,8	10	20,0	98	3,0	23,1	1,0
Seigy	14	3,6	11	9,1	97	3,6	22,4	0,5
Seillac	2	10,5	2	0,0	19	0,0	25,0	0,0
Selles-Saint-Denis	14	4,0	8	37,5	94	8,6	12,9	0,4
Selles-sur-Cher	64	4,4	41	9,8	364	2,1	15,7	0,5
Selommes	8	3,7	6	33,3	48	9,2	25,9	0,5
Soings-en-Sologne	8	2,4	5	40,0	75	9,4	22,7	1,0
Souday	13	7,1	5	40,0	30	0,0	21,4	0,2
Souesmes	19	5,1	11	9,1	108	7,4	19,	0,6
Sougé	9	5,5	8	12,5	64	2,1	21,7	0,3
Souvigny-en-Sologne	9	7,0	6	16,7	66	2,9	17,1	0,3
Suèvres	11	3,4	9	55,6	122	6,7	19,2	1,0
Le Temple	1	2,1						0,0
Ternay	3	3,0						1,0
Theillay	18	5,4	11	27,3	107	5,4	11,8	0,7
Thenay	14	5,8	9	22,2	98	3,5	32,0	0,9

commune	dossiers déposés	ratio dossiers déposés / 65 ans et plus (%)	bénéficiaires	ratio bénéf des GIR 1+2 sur total bénéficiaires (%)	heures d'interventions programmées par semaine	dont en week-end (%)	part toilette + habillement + repas dans total interventions (%)	ratio chômeurs /total dossiers déposés
Thésée	14	3,9	9	11,1	47	0,0	19,0	0,6
Thoré-la-Rochette	15	6,4	8	37,5	74	3,0	18,2	0,5
Thoury	2	2,1	2	0,0	10	0,0		1,5
Tour-en-Sologne	8	4,0	7	28,6	52	1,9	21,4	0,9
Tréhet	1	2,4						1,0
Tripleville	2	5,3	2	0,0	6	0,0	28,6	0,0
Trôo	8	7,3	4	0,0	24	3,7	14,3	0,3
Vallières-les-Grandes	4	1,7	4	25,0	25	0,0	23,5	1,3
Vendôme	144	3,0	93	23,7	867	6,3	27,5	1,1
Verdes	3	2,2	1	0,0	9	0,0		0,3
Vernou-en-Sologne	5	4,0	3	0,0	24	0,0	0,0	0,6
Veuves	2	4,1						0,5
Vievy-le-Rayé	2	1,5	1	0,0	4	0,0		1,0
Villavard	4	10,5						0,3
La Ville-aux-Clercs	7	1,9	5	20,0	30	10,0	28,6	0,9
Villebarou	11	3,2	4	25,0	66	0,0	16,7	0,6
Villechauve	4	6,5	4	0,0	10	0,0	20,0	0,8
Villedieu-le-Château	5	3,4	3	0,0	55	5,4	0,0	0,6
Villefranche-sur-Cher	34	6,0	22	22,7	166	0,6	17,0	0,6
Villefrancoeur	2	2,5	1	0,0	7	0,0	0,0	1,0
Villemardy	3	5,0	1	100,0	5	0,0	33,3	0,7
Villeny	3	3,1	2	50,0	11	0,0		0,3
Villeporcher	2	6,9						0,5
Villerable	8	8,2	3	0,0	9	0,0		0,1
Villerbon	1	1,0						2,0
Villermain	7	9,3	4	50,0	10	0,0	18,8	0,0
Villetrun	2	2,9	1	0,0	4	0,0		1,0
Villiers-sur-Loir	16	5,7	8	12,5	72	0,0	18,6	0,3
Vineuil	44	3,1	34	14,7	245	2,2	17,6	0,4
Vouzon	12	4,6	8	0,0	30	0,0	11,4	0,4
Yvoy-le-Marron	6	3,2	6	16,7	33	0,0	18,6	1,2
Total Loir-et-Cher	3 007	2,6	1 846	18,3	16 697	3,4	22,3	0,7

Directeur de la publication : Jean-Marie BISSON

Tirage : 200 exemplaires

Impression : Observatoire

Dépôt légal à parution

ISSN n° 1291-2565